



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Rapport environnemental 2015 de l'administration fédérale

Bilan de la période 2013–2014

Gestion des ressources et management environnemental
de l'administration fédérale RUMBA

Sommaire

Sommaire	2
Avant-propos	3
Des progrès dans la gestion des ressources et management environnemental de l'administration fédérale	3
Management Summary	4
Bilan environnemental du programme RUMBA	4
Évolution du programme RUMBA depuis 2012	5
Gestion de l'environnement à la Confédération	6
Vue d'ensemble	6
RUMBA - Gestion des ressources et management environnemental de l'administration fédérale	7
Mise en œuvre de mesures dans le domaine civil de l'administration fédérale	8
RUMBA - Vue d'ensemble des résultats	9
Chaleur	9
Électricité	10
Mobilité	11
Eau, papier et déchets	12
Bilans environnementaux des départements	13
DFAE – Département fédéral des affaires étrangères	13
DFI – Département fédéral de l'intérieur	14
DFE – Département fédéral des finances	15
DFJP – Département fédéral de justice et police	16
DETEC – Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	17
DDPS – Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports	18
DEFR – Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche	19
Autres unités RUMBA	20
Quelques bons exemples	21
La diversité des mesures écologiques et énergétiques	21
Système de management environnemental et de l'aménagement du territoire du DDPS (SMEA DDPS)	26
Activités environnementales du DDPS	26
RUMBA dans le domaine des EPF	28
Bilan environnemental du domaine des EPF	28
Activités environnementales du domaine des EPF	29
Annexe	30
Indices	31
RUMBA dans l'administration fédérale	34
Informations complémentaires et membres des organes RUMBA	36

Impressum

Editeur équipe de coordination RUMBA : Véronique Gigon, SG-DETEC
 Concept et texte équipe RUMBA, Peter Sustainability Consulting GmbH
 Graphisme : Zoebeli Communications AG/Fresh Identity GmbH, Bern
 Page de titre : Roger Baumer, Thun
 Téléchargement : www.rumba.admin.ch

Avant-propos

Des progrès dans la gestion des ressources et le management environnemental de l'administration fédérale

Photo : © DFJP, Peter Mosimann



Chère lectrice, cher lecteur,

Avec ses 37 000 collaborateurs, l'administration fédérale veut être un modèle et réduire sa consommation d'énergie afin que les nuisances environnementales diminuent. A cette fin, le Conseil fédéral a mis en place un système de gestion des ressources et de management environnemental (RUMBA) en 1999. La lecture du rapport environnemental 2015 de l'administration fédérale montre que les atteintes à l'environnement ont diminué de 23 pour cent par équivalent plein temps par rapport à 2006. Six départements (DFAE, DFI, DFF, DFJP, DETEC et DEFR) sont sur la bonne voie et devraient atteindre l'objectif de réduire d'ici 2016 les nuisances environnementales par équivalent plein temps de 10 pour cent ou plus par rapport à 2006.

Des progrès ont aussi été réalisés au cours des deux dernières années au niveau de l'organisation : des experts aident aujourd'hui les départements à mettre en œuvre le programme RUMBA, les collaborateurs sont mieux sensibilisés et les unités administratives ont renforcé leur échange d'expériences. Par ailleurs, quatre nouvelles unités administratives du DDPS et une du DFI comptant en tout quelque 1500 postes à plein temps ont introduit le programme RUMBA depuis le dernier rapport de 2013.

Ces progrès sont réjouissants. Nous ne devons cependant pas en rester là. Le travail quotidien est de plus en plus marqué par les technologies de l'information et de la communication, ce qui tend à accroître la consommation d'électricité. Les collaborateurs de l'administration fédérale sont aussi plus actifs au niveau international pour défendre les intérêts de la Suisse. Ils voyagent donc plus, ce qui porte des atteintes particulièrement graves à l'environnement. Ce sont là deux défis pour la gestion des ressources et le management environnemental. Le Conseil fédéral continuera de développer ce programme afin de l'adapter aux nouvelles exigences.

J'adresse ici à tous les collaborateurs mes meilleurs remerciements pour leur engagement.

Simonetta Sommaruga, présidente de la Confédération

Management Summary

Bilan environnemental du programme RUMBA

Objectif environnemental de l'administration fédérale

RUMBA vise principalement à réduire continuellement les nuisances environnementales liées à l'exploitation et aux produits de l'administration fédérale.

En 2016, les nuisances environnementales par équivalent plein temps (ci-après EPT) devront, dans chaque département, être inférieures d'au moins 10 pour cent à celles de 2006. Les compensations de CO₂ peuvent être prises en considération. Il faudra toutefois réduire continuellement les atteintes à l'environnement par EPT sans tenir compte des compensations de CO₂.

Présentation des indices

Les indices du présent rapport en matière d'environnement se rapportent à l'ensemble des unités organisationnelles de l'administration fédérale appliquant le programme RUMBA (unités RUMBA). Les indices non consolidés du domaine des EPF figurent aux pages 28 et 29. Tous les indices sont présentés par EPT.

Le tableau en bas à gauche illustre l'utilisation des ressources en 2014, son évolution depuis 2012 ainsi que les nuisances environnementales en fonction des vecteurs de pollution saisis.

Utilisation des ressources

Des améliorations sont de nouveau constatées pour la plupart des indices. Ainsi la consommation de chaleur par EPT a diminué de 10 pour cent par rapport à 2012, la consommation d'électricité de 14 pour cent, la consommation d'eau de 7 pour cent, la consommation de papier de 9 pour cent et les voyages en voiture de 17 pour cent. Le volume de déchets est pratiquement resté inchangé. Par rapport à 2012, des hausses ont été enregistrées uniquement pour les voyages en avion (+10 pour cent) et en train (+2 pour cent).

Consommation des ressources et charge environnementale en 2014

	Consommation des ressources 2014		Charge environnementale	
	par emploi plein temps	évolution depuis 2012	1000 UCE/emploi plein temps	Pourcentage (arrondi)
Chaleur	10'583 MJ	-10 %	288	10 %
Electricité	38'183 MJ	-14 %	1544	54 %
Eau	13 m ³	-7 %	56	2 %
Déchets	66 kg	0 %	74	3 %
Papier	53 kg	-9 %	138	5 %
Voyages en avion	3063 km	10 %	558	20 %
Voyages en train	1285 km	2 %	37	1 %
Voyages en voiture	577 km	-17 %	158	6 %
Total			2853	

MJ : consommation d'énergie primaire en mégajoules

UCE : unités de charge écologique (méthode UCE 2006 selon l'OFEV)

Nuisances environnementales et émissions de gaz à effet de serre

Les nuisances environnementales ont diminué de près de 9 pour cent par rapport à 2012, ce bon résultat étant principalement imputable aux économies d'électricité. L'électricité, évaluée principalement en tant que mix électrique suisse, est à l'origine de près de 54 pour cent des atteintes à l'environnement, sa part ayant de nouveau un peu baissé. Les voyages sont responsables de 27 pour cent des nuisances environnementales, dont 20 pour cent sont imputables aux seuls voyages en avion. La chaleur représente toujours 10 pour cent des atteintes à l'environnement et le papier 5 pour cent.

Quant aux émissions de gaz à effet de serre, elles ont diminué de 8,7 pour cent par rapport à 2012, s'élevant dorénavant à 2367 kg équivalents CO₂ par EPT. Cette diminution s'explique surtout par les économies de chaleur. Par ailleurs, les énergies fossiles ont été remplacées par des énergies renouvelables. Une nette hausse est notamment constatée pour les chauffages au bois.

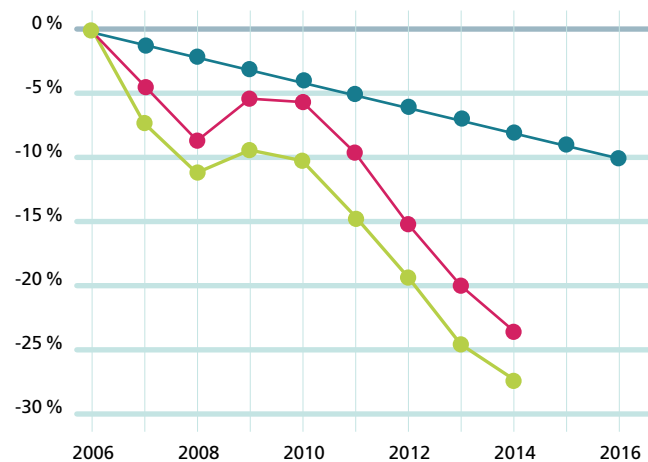
Réalisation des objectifs

L'objectif de réduire continuellement les nuisances environnementales a été atteint dans les années 2013 et 2014. Par rapport à 2006, celles-ci ont été réduites de 23,1 pour cent, sans tenir compte des compensations de CO₂.

Les atteintes à l'environnement sont censées diminuer d'au moins 10 pour cent par EPT d'ici 2016 compte tenu des compensations de CO₂. La ligne bleu foncé du graphe représente cette diminution de manière linéaire. Les nuisances environnementales de l'ensemble des unités RUMBA ont diminué depuis 2006 de 27,3 pour cent compte tenu des compensations du CO₂, un résultat clairement meilleur que la trajectoire visée.

Réalisation des objectifs en 2014

Évolution de la charge environnementale par EPT depuis 2006



● Réalisation des objectifs avec compensation CO₂

● Réalisation des objectifs sans compensation CO₂

● Objectif : réduction de l'impact environnemental de 10% à l'horizon 2016

Evolution du programme RUMBA depuis 2012

Par ses arrêtés du 16 septembre 2011 et du 23 octobre 2013, le Conseil fédéral a encore renforcé l'impact de RUMBA.

Lignes directrices de RUMBA

Le programme RUMBA dispose depuis octobre 2013 de [lignes directrices](#), qui définissent les bases et le champ d'application du programme ainsi que les fonctions et les compétences des divers organes RUMBA.

Objectifs quantitatifs

Ces lignes directrices comprennent également les objectifs du programme RUMBA. L'objectif déjà défini en 2007 pour dix ans par le Conseil fédéral - et qui devra être atteint en 2016 - reste cependant valable. Par ailleurs, l'équipe de coordination RUMBA a défini de nouveaux objectifs quantitatifs pour 2020 :

- D'ici 2020, les nuisances environnementales par EPT devront être inférieures de 20 pour cent à celles de 2006, les compensations de CO₂ pouvant être prises en compte.
- D'ici 2020, les émissions de gaz à effet de serre par EPT devront être réduites de 25 pour cent par rapport à 2006 (sans les compensations de CO₂).
- Dans le cadre du projet Exemplarité énergétique de la Confédération, l'efficacité énergétique devra être améliorée de 25 pour cent d'ici 2020 par rapport à l'année de référence 2006.

Les nouveaux objectifs s'appliquent à la période 2017 - 2020, ce qui réduit la période de réalisation des objectifs de dix à quatre ans.

Les départements définissent eux aussi plus d'objectifs quantitatifs avec leurs unités RUMBA.

Communication renforcée

Sur la base du concept de communication adopté en 2013, le programme RUMBA pourra dorénavant sensibiliser tous les collaborateurs de l'administration fédérale à des questions environnementales, et non plus seulement ceux des unités RUMBA. En plus des canaux de communication propres à RUMBA, ceux de l'Office fédéral du personnel (OFPER, InfoPers) seront utilisés à cette fin.

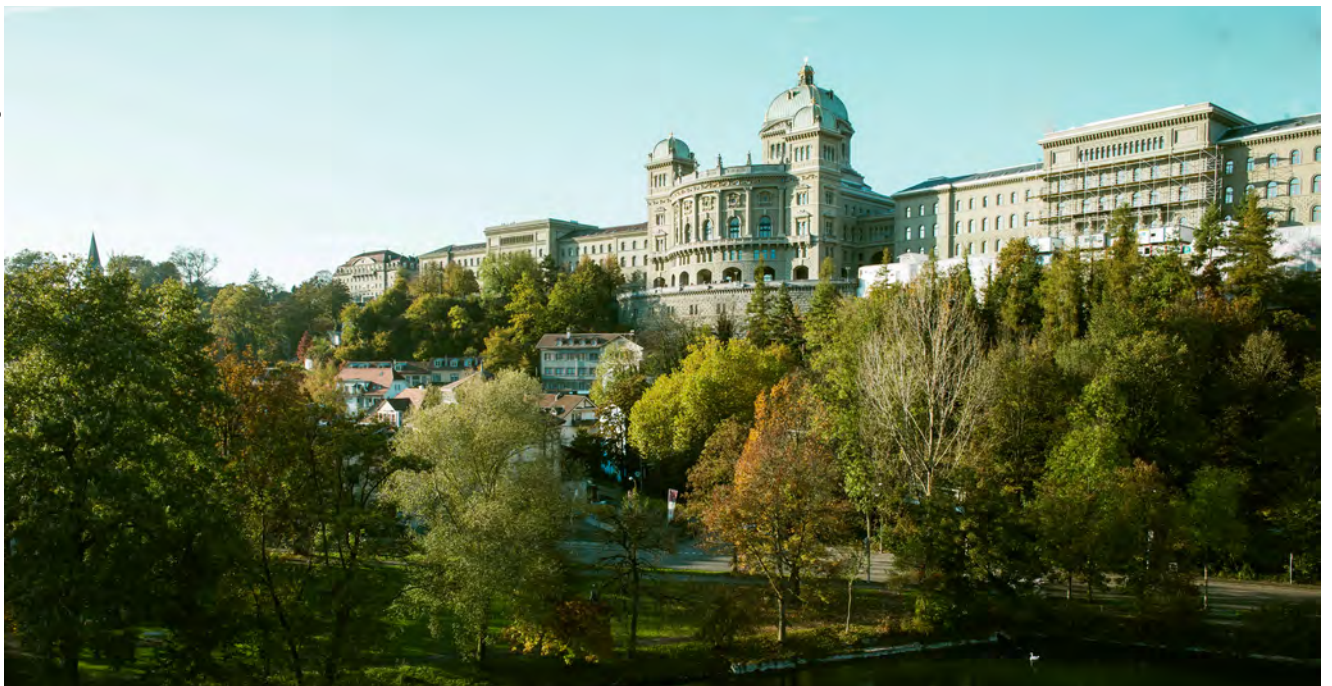
Extension de la couverture de RUMBA

La mise en place de RUMBA dans quatre unités organisationnelles du DDPS a permis de combler d'importantes lacunes.

Exemplarité énergétique de la Confédération

L'administration fédérale, le domaine des EPF et les quatre entreprises fédérales que sont les CFF, la Poste, Swisscom et Skyguide poursuivent des objectifs de réduction communs dans le domaine de l'énergie (pour plus de détails, voir page 8). Le programme RUMBA fournit ici une importante contribution.

Photo : © Roger Baumer, Thun



Gestion de l'environnement à la Confédération

Vue d'ensemble

La gestion de l'environnement à la Confédération comprend trois volets :

1. Le programme RUMBA : le système de gestion des ressources et de management environnemental de l'administration fédérale a pour but de réduire les nuisances environnementales à l'intérieur des unités organisationnelles. L'accent est mis ici sur les bâtiments (électricité, chaleur, eau et déchets) ainsi que sur la consommation de papier et les voyages de service. Quelques unités réduisent aussi les nuisances environnementales liées aux produits.
2. Le SMEA DDPS : le système de management environnemental et de l'aménagement du territoire du DDPS garantit la prise en compte systématique des aspects environnementaux dans les processus décisionnels à tous les niveaux du DDPS. Ici l'accent est mis d'une part sur le contrôle au niveau politique (par ex. aménagement du territoire, protection de la nature et de l'environnement ou gestion immobilière) et, de l'autre, sur les tâches d'exécution dans les domaines des procédures d'approbation des plans des constructions militaires (PAPCM), de la protection de la nature, de l'environnement et du paysage ainsi que de l'aménagement du territoire.
3. Les systèmes de management environnemental des entreprises fédérales (Poste, CFF, Swisscom et Skyguide), qui sont contrôlées au moyen d'objectifs stratégiques définis tous les quatre ans par le Conseil fédéral. Ces entreprises sont tenues de suivre, dans le cadre des possibilités qu'offre la gestion de l'entreprise, une stratégie axée tant sur les principes éthiques que sur ceux du développement durable. Elles disposent déjà toutes de systèmes de management en-

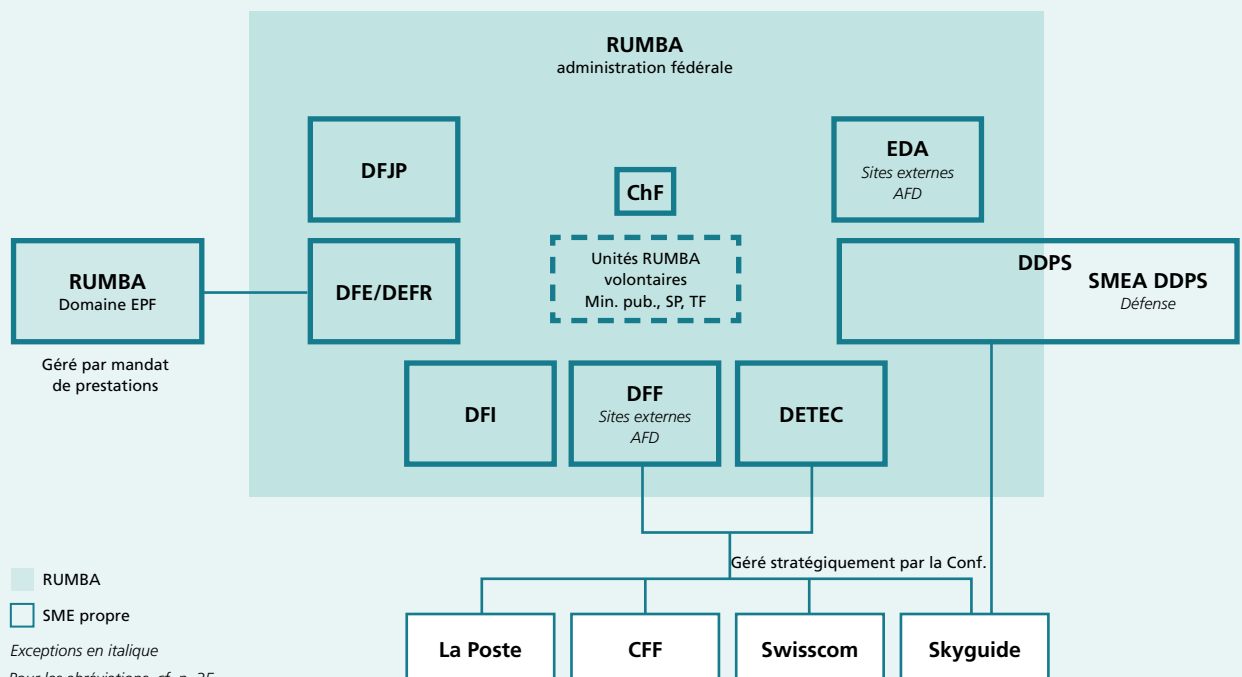
vironnemental englobant l'entreprise dans son ensemble ou certains de ses domaines importants.

Exemplarité énergétique de la Confédération : gestion globale et coordination du rôle de modèle dans le secteur de l'énergie

Le 4 septembre 2013, le Conseil fédéral a adopté le message relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 à l'intention du Parlement. Le rôle de modèle de la Confédération est l'une des douze mesures de ce premier paquet. La Confédération, qui est responsable de près de 2 pour cent de la consommation d'énergie totale en Suisse, devra prendre des mesures appropriées destinées à améliorer de 25 pour cent son efficacité énergétique d'ici 2020 par rapport à 2006. La Confédération assume ainsi son rôle de modèle dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050. Selon le message, le projet Exemplarité énergétique de la Confédération englobe l'administration fédérale (domaines civil et militaire), le domaine des EPF ainsi que les quatre entreprises fédérales (CFF, Poste, Swisscom et Skyguide).

Le projet inclut les structures existantes de RUMBA, du SMEA DDPS et des systèmes de management environnemental des entreprises fédérales tout en concentrant ses activités sur le secteur énergétique. Alors que le DDPS couvre le domaine de la défense avec son propre système de management environnemental et de l'aménagement du territoire SMEA DDPS, les indices du domaine civil de l'administration fédérale se fondent sur les données du programme RUMBA.

Champ d'application exemplarité énergétique de la confédération



RUMBA – Gestion des ressources et management environnemental de l’administration fédérale

RUMBA, la gestion systématique des ressources et le management environnemental de l’administration fédérale

RUMBA est piloté par la Conférence des secrétaires généraux (CSG) tandis qu’une équipe de coordination RUMBA et une équipe RUMBA (groupe d’experts) encadrent et coordonnent le programme sur le plan opérationnel.

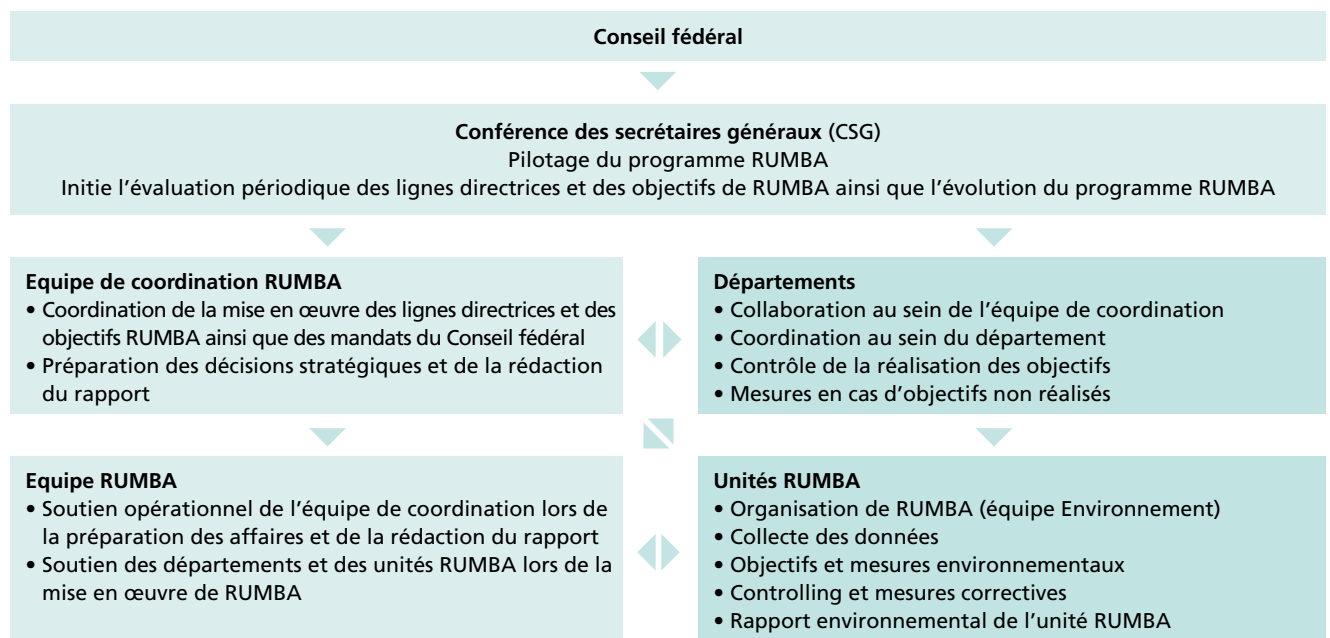
Chaque département définit sur la base des objectifs de l’équipe de coordination RUMBA les unités organisationnelles qui mettent en œuvre RUMBA (unités RUMBA). Les départements coordonnent les efforts de leurs unités RUMBA en matière d’environnement, contrôlent la réalisation des objectifs et ordonnent des mesures supplémentaires si celle-ci paraît compromise.

En 2014, le programme RUMBA englobait quelque 18 900 équivalents plein temps (ci-après EPT). Le programme RUMBA englobe près des deux tiers des EPT de l’administration fédérale générale, hormis le DDPS et les unités organisationnelles autogérées. RUMBA n’est pas introduit dans les représentations du DFAE à l’étranger (env. 4340 EPT) ni dans les antennes de l’Administration fédérale des douanes (env. 3960 EPT). Abstraction faite de ces antennes, 93 pour cent de tous les EPT sont englobés dans RUMBA.

Les unités organisationnelles autogérées mettent RUMBA en œuvre dans le cadre de leurs mandats de prestations. Dans l’ensemble du domaine des EPF, 22 530 étudiants et près de 6000 doctorants avec un facteur EPT réduit viennent ici s’ajouter aux 16 975 équivalents plein temps. Le programme RUMBA comprend ainsi quelques 33 030 EPT dans le domaine des EPF.

Le DDPS gère son propre système de management environnemental et de l’aménagement du territoire (SMEA DDPS). Au DDPS, les systèmes de management environnemental RUMBA et SMEA DDPS se recoupent légèrement étant donné qu’en plus de l’Office fédéral du sport (OFSP), le Secrétariat général du DDPS, armasuisse, l’Office fédéral de la protection de la population (OFPP) et swisstopo participent dorénavant à RUMBA (1876 EPT en tout).

Le résultat global des efforts en faveur de l’environnement se trouve dans le Management Summary (page 4), les résultats pour les différents domaines environnementaux figurent aux pages 9 à 12, pour les départements et les autres unités RUMBA aux pages 13 à 20. Les résultats détaillés se trouvent en annexe.



Mise en œuvre de mesures dans le domaine civil de l'administration fédérale

Exemplarité énergétique de la Confédération : mesures dans les domaines bâtiments, mobilité et Green IT/centres de calcul

Les unités réunies dans le projet Exemplarité énergétique de la Confédération (voir page 6) ont défini 39 mesures conjointes, principalement dans les domaines du bâtiment, de la mobilité, des IT et des centres de calcul. Les mesures et leur état de réalisation sont décrits en détail dans le rapport initial et le premier rapport annuel [Exemplarité énergétique de la Confédération](#).

Exemple OFCL : Mesures dans le domaine du bâtiment

Stratégie énergétique de l'OFCL

Depuis des années déjà, l'OFCL poursuit une stratégie énergétique propre qui définit les objectifs suivants (année de référence 2006) :

- D'ici 2016, par EPT, la consommation de chaleur devra diminuer de 15 pour cent, la consommation d'électricité de 5 pour cent et les émissions de gaz à effet de serre de 15 pour cent.
- D'ici 2016, les nuisances environnementales devront diminuer de 10 pour cent par EPT conformément à l'objectif du Conseil fédéral.
- D'ici 2050, la consommation d'énergie des bâtiments devra être réduite de 50 pour cent et les émissions de gaz à effet de serre de 75 pour cent par EPT.

La réalisation des mesures définies dans la stratégie énergétique de l'OFCL est la pierre angulaire du succès du programme RUMBA. Partant, RUMBA mise aussi sur la sensibilisation des collaborateurs.

L'OFCL met en œuvre depuis des années un grand nombre des mesures du projet Exemplarité énergétique de la Confédération. Un exemple à cet égard sont les activités liées à la gestion des ouvrages et des bâtiments.

Activités liées à la gestion des ouvrages et des bâtiments de l'OFCL

Pour améliorer l'efficacité énergétique, il faut d'abord construire des bâtiments bien conçus, puis en garantir le fonctionnement optimal. L'unité de l'OFCL chargée de la gestion des ouvrages et des bâtiments est responsable de l'exploitation des bâtiments civils de la Confédération. Cela comprend la préservation de la valeur, l'entretien, la mise en état et l'exploitation des bâtiments.

Les collaborateurs de l'OFCL recensent chaque mois les données des bâtiments comme la consommation d'eau, de chaleur et d'électricité. Ces données servent au contrôle interne des quantités consommées et sont aussi mises à la disposition des équipes RUMBA.

Les collaborateurs de l'OFCL examinent les éventuelles incohérences et prennent si nécessaire des mesures urgentes en collaboration avec leur hiérarchie et les utilisateurs. L'état des ouvrages est en outre continuellement évalué. Les bâtiments non optimisés (façades, fenêtres, production d'énergie, etc.) sont inscrits dans les plans d'entretien et sont rénovés au gré des ressources financières disponibles.

Par ailleurs, avec le soutien d'experts externes et en collaboration avec les bénéficiaires des prestations, l'unité de gestion des ouvrages et des bâtiments effectue des optimisations de l'exploitation comprenant le réglage minutieux des installations techniques ou la mise hors service d'installations superflues. «Pas de consommation inutile» telle est la devise.

A part l'exploitation, le second volet comprend l'application de normes de construction destinées à améliorer l'efficacité énergétique des nouveaux bâtiments et des bâtiments rénovés. La consommation d'énergie du parc immobilier peut être ainsi continuellement réduite. Lors de projets de construction, les collaborateurs de l'unité gestion des ouvrages et des bâtiments font part de leurs expériences au sein des organismes chargés de la construction.

L'OFCL n'a que peu d'influence sur le comportement des utilisateurs. Des optimisations énergétiques sont trop souvent compromises par l'opposition de quelques utilisateurs, bien que les normes, par ex. en matière de température ambiante, soient respectées. Il faut ici sensibiliser les collaborateurs et leur apprendre à travailler dans des bâtiments modernes. Cette tâche incombe aux spécialistes de la logistique des bâtiments ou à l'équipe environnement RUMBA de l'office concerné.

RUMBA – Vue d'ensemble des résultats

Chaleur

Consommation de chaleur des unités RUMBA

Par rapport à 2012, la consommation d'énergie primaire par EPT destinée à la production de chaleur a diminué dans les unités RUMBA de plus de 10 pour cent et est de près de 34 pour cent inférieure à celle de 2006 (voir graphique). La consommation a été convertie en degrés-jours de chauffage sur une année avec un climat correspondant à la norme.

Deux raisons expliquent ce bon résultat : premièrement, depuis 2012, la consommation de chaleur annuelle par mètre carré de surface de référence énergétique a diminué de 0,7 pour cent et s'élève maintenant à 229 MJ/m². Par rapport à 2006, la réduction est même de 24 pour cent. Deuxièmement, la surface nécessaire par EPT a été nettement réduite (elle est de 46.2 m² par EPT, soit 2,9 pour cent de moins qu'en 2012 et même près de 14 pour cent de moins qu'en 2006).

S'agissant des agents énergétiques, le plus grand recul concerne de nouveau le gaz naturel. La construction de nouveaux bâtiments et les rénovations ont permis d'augmenter nettement la part des pompes à chaleur, qui s'élève désormais à 9,7 pour cent, et celle des chauffages à bois, qui a triplé par rapport à 2012 et se monte à 8,4 pour cent.

Mesures dans le domaine du bâtiment

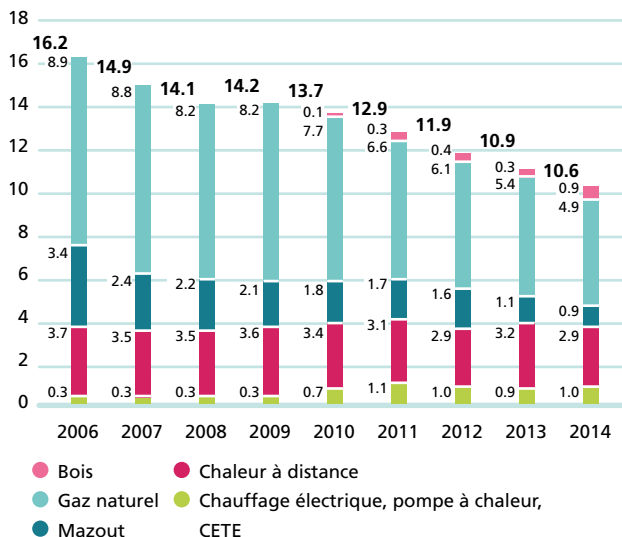
Comme mentionné à la page 8, l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) met en œuvre depuis des années sa propre stratégie énergétique qui définit des mesures supplémentaires visant à réduire le besoin en chaleur.

- Les bâtiments rénovés doivent si possible être au moins conformes à la norme MINERGIE-ECO alors que la norme MINERGIE-P-ECO est censée être satisfaite pour les nouvelles constructions. Par ailleurs, avant les transformations de bâtiments, on estime à chaque fois le potentiel d'utilisation maximal des énergies renouvelables.
- Dès 2020, les nouveaux bâtiments s'auto-alimentent durant toute l'année en énergie thermique et, du moins en partie, en électricité.
- A l'étranger, où l'OFCL rénove des ambassades et des consulats ou en construit de nouveaux, le mode de construction aux latitudes tempérées est comparable à celui en Suisse, bien qu'une certification MINERGIE ne soit pas possible. Partout, notamment dans les régions plus chaudes, il faut impérativement prévoir l'utilisation de l'énergie solaire ou d'énergie renouvelable. Si une réfrigération est nécessaire, il faut envisager un «refroidissement solaire» et, le cas échéant, le réaliser.

Grâce à la rénovation ou à la construction de sept bâtiments, les surfaces certifiées MINERGIE se sont accrues en 2013 et en 2014 de 41 400 m² (cf. graphique en bas à droite). D'une surface de référence énergétique de presque 25 000 m², le nouveau bâtiment de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) à l'Eichenweg à Zollikofen a fourni la principale contribution, 15,3 pour cent (2012 : 13 pour cent) de l'ensemble des surfaces occupées par les unités RUMBA, soit quelque 134 000 m², sont certifiées.

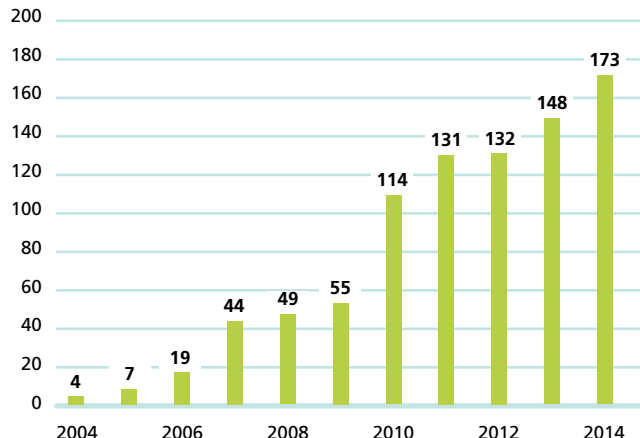
Consommation de chaleur des unités RUMBA, par agents énergétiques (énergie primaire)

MJ par EPT (en milliers)



Surfaces certifiées MINERGIE de l'Office fédéral des constructions et de la logistique

Surface de réf. énergétique en 1000 m² (en milliers)



Électricité

Consommation d'électricité des unités RUMBA

La consommation d'électricité par EPT a continué de diminuer dans les deux années sous revue. Depuis 2012, elle a baissé de 14 pour cent et ne représente plus que 38 183 MJ d'énergie primaire (cf. graphique). Ceci correspond à 3764 kWh d'énergie finale par EPT. La réduction est de 22 pour cent par rapport à 2006.

En valeurs absolues, la consommation d'électricité des unités RUMBA s'élève à 720 millions de MJ d'énergie primaire ou près de 70.9 millions de kWh d'énergie finale, ce qui correspond à la consommation de plus de 15 750 ménages (donnée de référence 4500 kWh par ménage).

Mesures de réduction de la consommation d'électricité

Un large éventail de mesures est mis en œuvre pour réduire la consommation d'électricité et les nuisances environnementales qui en résultent.

- Les bâtiments rénovés devraient être au moins conformes à la norme MINERGIE-ECO alors que la norme MINERGIE-P-ECO devrait s'appliquer aux nouvelles constructions.
- En 2014, l'exploitation de 65 bâtiments a été optimisée afin d'en améliorer l'efficacité énergétique.
- La norme applicable aux achats d'appareils standards efficaces sur le plan énergétique (Normes énergétiques et environnementales pour l'acquisition de l'infrastructure TIC Po25) est continuellement adaptée aux progrès techniques et aux prescriptions légales.
- En plus des campagnes décentralisées dans les unités RUMBA, l'équipe RUMBA renforce la sensibilisation centralisée à un comportement économe en énergie (cf. page 25).
- Green IT : Plusieurs mesures destinées à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire la consommation d'énergie sont réunies dans le projet Exemplarité énergétique de la

Confédération. La responsabilité de la mise en œuvre des onze mesures définies en 2014 doit encore être décidée au sein de l'administration fédérale. La nouvelle stratégie de centre de calcul de la Confédération, qui a fixé des objectifs concernant l'efficacité énergétique des centres de calcul, va dans le même sens. Le réseau de centres de calcul décidé par le Conseil fédéral mi-2014 devrait également améliorer sensiblement l'efficacité énergétique. Le nombre de centres de calcul de l'administration fédérale sera ainsi réduit et les prestations informatiques de la Confédération seront fournies à moindre coût et en ménageant mieux l'environnement.

Achat d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables

En 2014, 100 pour cent de l'électricité destinée à l'administration fédérale civile provenait de sources renouvelables, la force hydraulique intervenant à raison de près de 92 pour cent. En outre, la part d'électricité certifiée d'origine hydraulique acquise par l'OFCL s'élevait à près de 7,2 pour cent (p. ex. «naturemade star») et la part d'électricité de source éolienne à 0,1 pour cent. Près de 0,7 pour cent de l'électricité provient d'installations photovoltaïques appartenant à l'administration fédérale. En raison d'incertitudes d'ordre méthodologique, les nuisances environnementales sont toutefois calculées pour l'instant sur la base du mix d'électricité suisse dont le bilan écologique est moins favorable.

De l'électricité provenant de sources renouvelables étant achetée, la construction d'installations photovoltaïques n'est pas prioritaire. Six nouvelles installations ont néanmoins été mises en service en 2013 et en 2014. La production annuelle escomptée a ainsi été multipliée par un 10 pour s'élever à 620 000 kWh (2014), ce qui correspond à la consommation d'électricité de 140 ménages. La majeure partie de ce courant a été utilisée en interne.

Consommation d'électricité des unités RUMBA (énergie primaire)

MJ par EPT (en milliers)

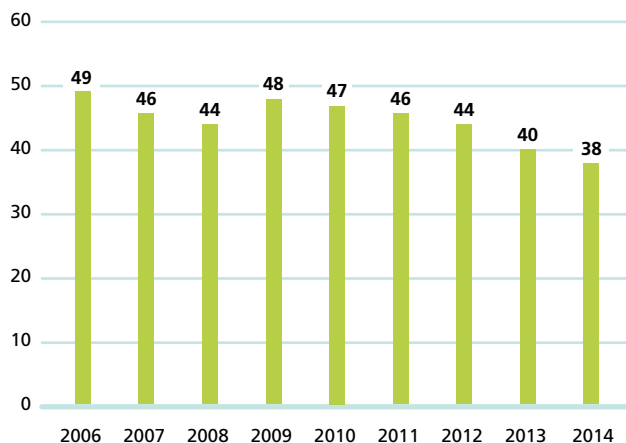


Photo : © Christian Egger



Le poste de douane de Koblenz est conforme à la norme MINERGIE-A et n'a pas besoin d'être alimenté en énergie pour le chauffage, la ventilation et l'eau chaude.

Mobilité

Voyages de service des unités RUMBA

Les voyages de service ont augmenté de 3,7 pour cent par rapport à 2012 et se situent de nouveau en dessous de 5000 km avec 4925 km par EPT. Ce sont surtout les voyages en voiture qui ont diminué (-17 pour cent par rapport à 2012). Ceux en train ont augmenté légèrement de 2 pour cent, ceux en avion même de 10 pour cent.

Malgré une légère augmentation de l'ensemble des voyages, aucune tendance claire ne se dessine. En effet, de fortes fluctuations peuvent apparaître selon l'activité, notamment au sein des unités organisationnelles axées sur les relations internationales comme le DFAE.

Essai pilote de système de gestion de la mobilité

Certaines mesures de RUMBA ont déjà permis de réduire les voyages en avion auparavant : délégations restreintes, déplacements en train plutôt qu'en avion, vidéoconférence, meilleur contrôle des déplacements. Comme les voyages ont aussi un coût, de nombreuses unités RUMBA ont renforcé leurs efforts pour les réduire. Malheureusement, les voyages en avion sont aujourd'hui souvent meilleur marché que ceux en train.

Un élargissement des activités dans le domaine de la mobilité est actuellement testé dans un essai pilote. Suivis par l'équipe RUMBA, trois offices pilotes introduisent un système de gestion systématique de la mobilité. Le but de la phase pilote qui durera jusqu'en 2016 est de déterminer comment optimiser et mieux gérer les voyages ainsi que de décider si un système de gestion de la mobilité peut être mis en place dans toute l'administration fédérale. En plus des voyages de service, le tra-

fic des pendulaires et des visiteurs est aussi pris en compte. Ces travaux sont étroitement coordonnés avec le programme Exemplarité énergétique de la Confédération qui a également défini un train de mesures dans le domaine de la mobilité (cf. page 8).

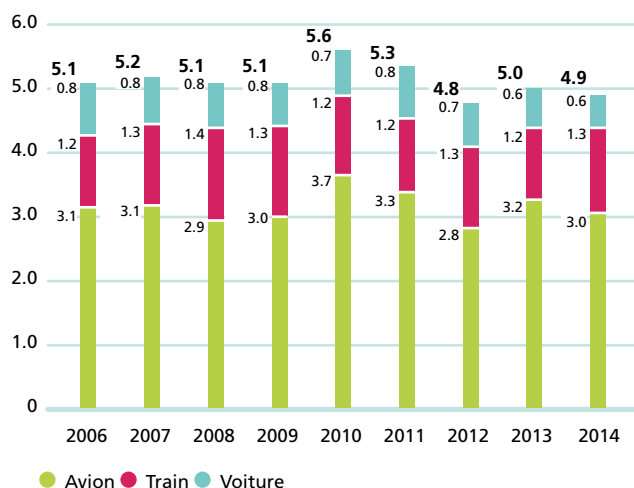
Compensation de CO₂

Le graphique en bas à droite montre les émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique par EPT et imputables aux voyages de service. Ces émissions peuvent être compensées par l'achat de certificats liés à des projets de protection du climat. Dix unités RUMBA ont compensé une partie ou la totalité des émissions de gaz à effet de serre dues aux voyages en avion accomplis en 2014 : DFAE, OFC, AFS, SEFRI, SECO, SG-DETEC, OFROU, OFT, OFAC et OFEN. En outre, huit unités RUMBA (SG-DFI, BFEG, MétéoSuisse, ARE, OFEV, OFAG, Chancellerie fédérale et Services du Parlement) ont compensé toutes leurs émissions de gaz à effet de serre définies par RUMBA, obtenant ainsi le label «administration climatiquement neutre».

Au total, quelque 15 000 tonnes d'équivalents CO₂ ont été compensées en 2014, essentiellement par le DFAE (54 pour cent). Cela correspond à 76 pour cent des émissions de gaz à effet de serre liées aux vols en 2014.

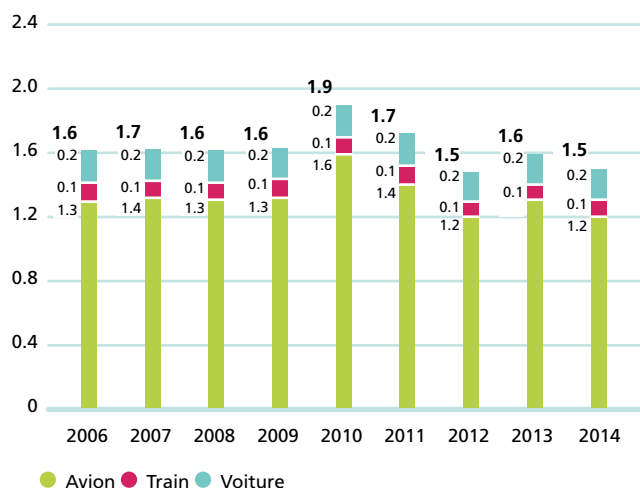
Voyages de service des unités RUMBA

Kilométrage par EPT (en milliers)



Emissions de gaz à effet de serre provenant des voyages de service des unités RUMBA

Tonnes d'équivalents CO₂ par EPT



Eau, papier et déchets

Consommation de papier

La consommation de papier (imprimante et photocopieuse) par EPT a baissé dans les unités RUMBA de 9,3 pour cent depuis 2012 pour s'établir à 53 kg en 2014 (cf. graphique à gauche). Le recul se monte à 28 pour cent par rapport à 2006. Bien que le bureau sans papier soit encore lointain, la gestion électronique croissante des documents et les autres mesures d'économie de papier commencent à porter leurs fruits.

De nouveaux concepts pour les imprimantes y ont contribué. Ainsi les imprimantes individuelles cèdent de plus en plus la place à des appareils polyvalents centralisés (photocopieuse, imprimante, scanner). Grâce à «follow me printing» ou à «secure printing», des documents confidentiels peuvent aussi y être imprimés, l'ordre d'imprimer n'étant exécuté qu'après que le collaborateur a déclenché l'ordre depuis l'imprimante. Cela permet de réduire le nombre des documents imprimés par erreur, les ordres d'imprimer non déclenchés étant supprimés au terme d'un laps de temps déterminé.

Part de papier recyclé pour imprimante et photocopieuse

Les unités RUMBA n'ont pas pu maintenir la part de papier recyclé de 44 pour cent atteinte en 2012. En 2014, la part de fibres recyclées se montait encore à 41 pour cent, soit un recul de trois points.

Les prescriptions concernant l'archivage ont notamment changé la donne. Jusqu'à présent, les Archives fédérales n'autorisaient que l'archivage de papier conforme à la norme ISO 9706, très stricte. Seul le papier en fibres vierges ou contenant une faible part de papier recyclé – comme le papier standard utilisé jusqu'à présent (30 pour cent de papier recyclé) – pouvait être archivé. Les documents imprimés sur du papier recyclé gris devaient être copiés sur du papier standard blanc pour

l'archivage. Depuis 2014, les Archives fédérales archivent aussi du papier conforme à la norme DIN 6738, moins sévère. Il sera ainsi désormais possible d'archiver tout le papier recyclé gris acheté par l'OFCL.

Par ailleurs, l'OFCL proposera dès l'automne 2015 du papier blanc recyclé à 100 pour cent, ce qui permettra aux unités RUMBA d'imprimer des documents représentatifs sur du papier blanc entièrement recyclé. L'équipe RUMBA recommande néanmoins de garder le papier recyclé gris pour les documents courants vu qu'il occasionne le moins de nuisances environnementales.

Eau

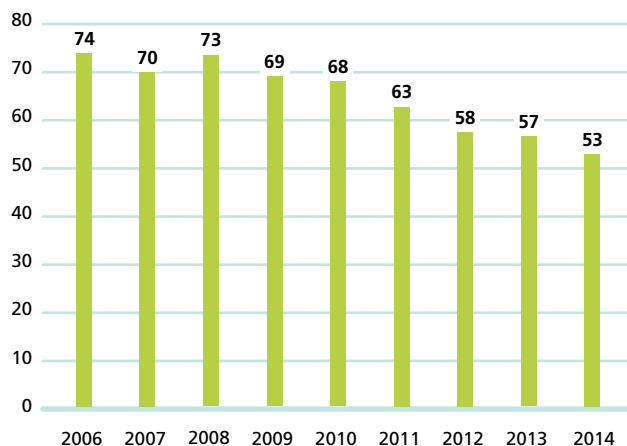
La consommation moyenne d'eau par EPT des unités RUMBA était de 13 m³ par année en 2014 et a diminué de 6,5 pour cent par rapport à 2012. Par rapport à 2006, la consommation d'eau a baissé de 28 pour cent par EPT.

Déchets

L'administration fédérale pratique depuis plus de dix ans le tri sélectif du vieux papier. Par ailleurs, une série de matériaux recyclables sont triés et recyclés. Seuls les déchets non recyclés sont pris en compte dans le calcul des nuisances environnementales. Par rapport à 2012, le volume des déchets par EPT des unités RUMBA a légèrement augmenté de 1,7 pour cent, s'établissant à 60,5 kg en 2014. Par rapport à 2006, la baisse est de 17 pour cent.

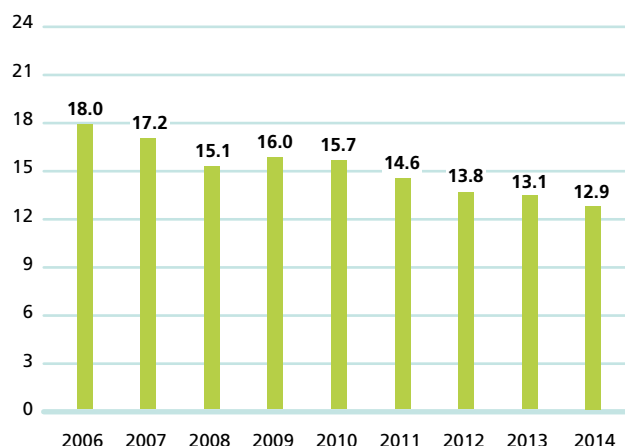
Consommation de papier des unités RUMBA

kg par EPT



Consommation d'eau des unités RUMBA

m³ par EPT



Bilans environnementaux des départements

DFAE – Département fédéral des affaires étrangères

RUMBA au DFAE

Le DFAE est regroupé dans une seule unité RUMBA comprenant près de 1440 EPT répartis sur huit sites à Berne. RUMBA n'englobe pas les représentations consulaires et diplomatiques ni les bureaux de la DDC à travers le monde, soit quelque 4340 EPT (ou trois quart des EPT). Il s'agit souvent de petites unités occupant des locaux dans des immeubles loués à prix forfaitaire, ce qui rend plus difficile le relevé d'indices environnementaux fiables.

Utilisation des ressources

Au DFAE, ce sont les voyages de service qui ont le plus grand impact sur l'environnement. Ils fluctuent considérablement en fonction des projets et - dans le cas de l'aide humanitaire de la DDC - des crises et des catastrophes écologiques. Les collaborateurs de la centrale à Berne ont parcouru en avion 9 pour cent de kilomètres en plus qu'en 2012 et 37 pour cent de plus en train. Cela est notamment dû à l'année présidentielle du conseiller fédéral Didier Burkhalter et aux obligations de la Suisse liées à la présidence de l'OSCE. Malgré cette hausse, les kilomètres parcourus en avion étaient de près de 11 pour cent inférieurs à la moyenne des années 2006 à 2014.

Concernant la consommation d'électricité par EPT, presque tous les bâtiments ont contribué à sa forte baisse (-24 pour cent). Le remplacement de la plupart des appareils de téléphone traditionnels par la téléphonie par Internet a sans doute joué un rôle déterminant. Autres réductions substantielles par rapport à 2012, celles de la consommation d'eau (-28 pour cent) et de papier (-30 pour cent).

Nuisances environnementales et émissions de gaz à effet de serre

Par rapport à 2012, les nuisances environnementales ont diminué de 8,1 pour cent, surtout en raison du recul de la consommation d'électricité. Les atteintes à l'environnement des vols ont cependant aussi diminué, malgré les kilomètres parcourus en plus, cela parce que les vols en classe Economy ont été plus fréquents qu'en 2012 (42 pour cent en 2012 contre 55 pour cent en 2014).

En 2014, les vols ont représenté 69 pour cent des nuisances environnementales, l'électricité 22 pour cent, les 9 pour cent restants relevant des autres secteurs.

En 2014, chaque EPT a émis 6391 kg de gaz à effet de serre, soit 5 pour cent de moins qu'en 2012. Ici aussi, cette baisse est due à celle de la consommation d'électricité et aux vols plus fréquents en classe Economy, plus écologique.

Réalisation des objectifs

Les nuisances environnementales, sans tenir compte de la compensation du CO₂, ont diminué en 2014 de 23,6 pour cent par rapport à 2006. L'objectif d'une réduction des atteintes à l'environnement au-dessous du niveau de 2006 a donc clairement été atteint. Comme le DFAE compense depuis 2006 les émissions des vols de ses collaborateurs à Berne, les nuisances environnementales ont baissé de 36,1 pour cent par rapport à 2006, compte tenu de cette mesure.

Consommation des ressources et charge environnementale en 2014

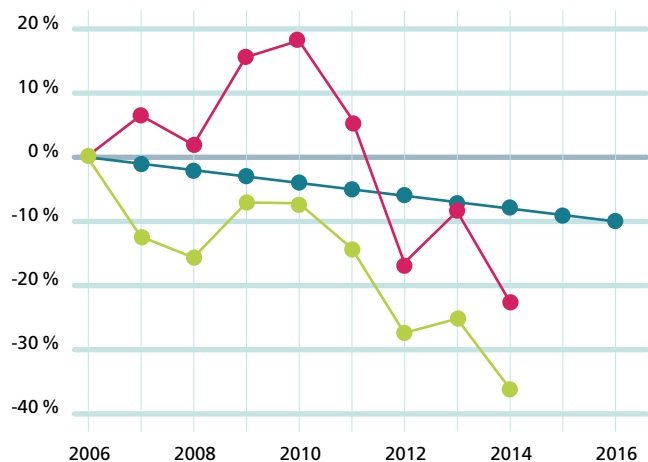
	Consommation des ressources 2014		Charge environnementale	
	par EPT	évolution depuis 2012	1000 UBP/EPT	Pourcentage (arrondi)
Chaleur	5628 MJ	-10 %	134	3
Electricité	22'332 MJ	-24 %	927	22
Eau	7 m ³	-28 %	32	1
Déchets	43 kg	-4 %	48	1
Papier	41 kg	-30 %	121	3
Voyages en avion	17 487 km	9 %	2977	69
Voyages en train	1518 km	37 %	49	1
Voyages en voiture	90 km	0 %	25	1
Total			4313	

MJ : consommation d'énergie primaire en mégajoules

UCE : unités de charge écologique (méthode UCE 2006 selon l'OFEV)

Réalisation des objectifs en 2014

Évolution de la charge environnementale par EPT depuis 2006



● Réalisation des objectifs avec compensation CO₂

● Réalisation des objectifs sans compensation CO₂

● Objectif : réduction de l'impact environnemental de 10% à l'horizon 2016

DFI – Département fédéral de l'intérieur

RUMBA au DFI

Au DFI, RUMBA est mis en œuvre dans toutes les unités centralisées et englobe 2600 EPT. Durant la période sous revue, l'Office vétérinaire fédéral a été transféré du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) au DFI. L'intégration de certaines divisions de l'Office fédéral de la santé publique a abouti à la création de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Dans le sens inverse, le Secrétariat d'Etat à l'éducation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a été transféré du DFI au DEFR. Depuis 2013, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) participe à RUMBA. Le Musée national suisse et l'Institut de virologie et d'immunologie (IVI) ne doivent pas mettre en œuvre RUMBA.

Du fait de ces changements organisationnels, les indices ont dû être adaptés sur toute la période concernée, depuis 2006.

Utilisation des ressources

La consommation de ressources par EPT a été nettement réduite depuis 2012 dans presque tous les domaines environnementaux. La principale réduction concerne la consommation de chaleur (-21 pour cent), due surtout au raccordement des AFS et de l'OFC au réseau de chauffage à distance de Berne. Les voyages en voiture et en train (-17 pour cent et -16 pour cent) ainsi que les consommations d'électricité (-14 pour cent) et d'eau (-11 pour cent) ont également reculé. L'introduction de nouveaux concepts pour les imprimantes et le recours accru à l'envoi électronique de documents et de courrier de l'office (par ex. OFSP) ont contribué à réduire la consommation de papier (-7 pour cent). Les voyages en avion ont augmenté (+11 pour cent) en raison du nombre accru de conférences internationales et de nominations de collaborateurs du DFI à la présidence d'organisations internationales. Le déménagement imminent de l'OFSP dans le nouveau bâtiment du Campus Lie-

Consommation des ressources et charge environnementale en 2014

	Consommation des ressources 2014		Charge environnementale	
	par EPT	évolution depuis 2012	1000 UBP/EPT	Pourcentage (arrondi)
Chaleur	9603 MJ	-21 %	257	12
Electricité	34 694 MJ	-14 %	1345	62
Eau	9 m ³	-11 %	37	2
Déchets	62 kg	4 %	70	3
Papier	70 kg	-7 %	209	10
Voyages en avion	1221 km	11 %	209	10
Voyages en train	982 km	-14 %	28	1
Voyages en voiture	115 km	-17 %	32	1
Total			2186	

MJ : consommation d'énergie primaire en mégajoules

UCE : unités de charge écologique (méthode UCE 2006 selon l'OFEV)

befeld a contribué à la hausse du volume des déchets de 4 pour cent.

Nuisances environnementales et émissions de CO₂

La consommation d'électricité est de loin la principale cause des nuisances environnementales du DFI (62 pour cent), suivie de la chaleur (12 pour cent), du papier (10 pour cent) et des déplacements en avion (10 pour cent). Le papier est devenu nettement plus important après l'introduction de nouveaux écofacteurs.

Par rapport à 2012, les émissions de CO₂ ont diminué de 17 pour cent pour s'établir à 1478 kg par EPT, notamment en raison de la baisse de la consommation de chaleur.

Réalisation des objectifs

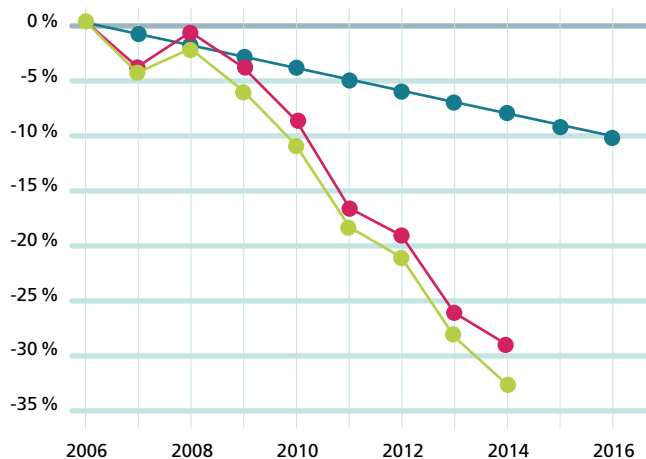
Globalement, les nuisances environnementales par EPT, sans tenir compte des compensations du CO₂, ont baissé de 12,2 pour cent en 2014 par rapport à 2012. L'objectif d'une réduction continue des atteintes à l'environnement a donc de nouveau été atteint.

En 2014, les nuisances environnementales du département ont été inférieures de 29,0 pour cent à celles de l'année de référence 2006. La trajectoire visée, censée aboutir à une réduction des nuisances environnementales de 10 pour cent d'ici 2016, a ainsi été nettement dépassée.

Dans l'intervalle, le SG-DFI, MétéoSuisse et le BFEG compensent l'intégralité de leurs émissions de CO₂. L'Office fédéral de la culture compense les émissions des vols, les Archives fédérales y ajoutent celles liées au papier et aux voyages en voiture. Compte tenu des compensations de CO₂, les nuisances environnementales du département sont inférieures de 32,7 pour cent à celles de 2006.

Réalisation des objectifs en 2014

Évolution de la charge environnementale par EPT depuis 2006



● Réalisation des objectifs avec compensation CO₂

● Réalisation des objectifs sans compensation CO₂

● Objectif : réduction de l'impact environnemental de 10% à l'horizon 2016

DFF – Département fédéral des finances

RUMBA au DFF

Le programme RUMBA est introduit dans la plupart des unités d'organisation du DFF (cf. vue d'ensemble pages 32 et 33). L'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) de même que la caisse de pensions du personnel de l'administration fédérale (PUBLICA) font exception. RUMBA n'a pas besoin d'y être introduit en vertu de la réglementation actuelle. Ne sont également pas comprises les antennes de l'Administration fédérale des douanes, qui représentent la majeure partie des collaborateurs, répartis en de très nombreux sites de petite taille.

RUMBA concerne au DFF plus de 5000 EPT, soit 53 pour cent des EPT du département. Si l'on fait abstraction des antennes de l'Administration fédérale des douanes, le taux de couverture atteint 96 pour cent.

Utilisation des ressources

La consommation d'électricité a diminué de 7 pour cent depuis 2012. Ce succès est imputable à la quasi-totalité des unités du DFF. L'OFIT occupe une position particulière vu qu'il fait notamment office de fournisseur de service total pour quatre départements. De nombreuses unités organisationnelles de la Confédération se procurent des prestations informatiques fournies dans des centres de calcul de l'OFIT. Ces centres de calcul sont à l'origine de près de 69 pour cent de la consommation d'électricité de l'OFIT et près de 61 pour cent de la consommation d'électricité totale du DFF.

Des améliorations ont aussi été réalisées dans d'autres domaines comme la consommation de papier (-10 pour cent) et les voyages en voiture (-10 pour cent). Les voyages en train sont restés inchangés. Des hausses notables concernent en

revanche les voyages en avion (+13 pour cent) et les déchets (+21 pour cent), alors que la consommation d'eau a augmenté dans une moindre mesure (+3 pour cent). Alors que l'augmentation des vols a eu lieu dans plusieurs unités organisationnelles, celle des déchets a surtout concerné l'OFCL.

Nuisances environnementales et émissions de gaz à effet de serre

Comme la part de l'électricité représente 73 pour cent des nuisances environnementales globales, sa réduction se répercute fortement sur ces dernières. 12 pour cent des atteintes environnementales proviennent de l'ensemble des voyages de service, 6 pour cent de la chaleur et 5 pour cent de la consommation de papier.

En 2014, les émissions de gaz à effet de serre par EPT s'élevaient à 1713 kg, soit 4,8 pour cent de moins qu'en 2012.

Réalisation des objectifs

Les nuisances environnementales ont de nouveau diminué continuellement dans les deux années sous revue. En 2014, les atteintes environnementales étaient de 8,5 pour cent inférieures à celles de 2006. La valeur actuelle se situe donc de nouveau dans la trajectoire visée. Les émissions de CO₂ n'ont été compensées dans aucune unité.

Consommation des ressources et charge environnementale en 2014

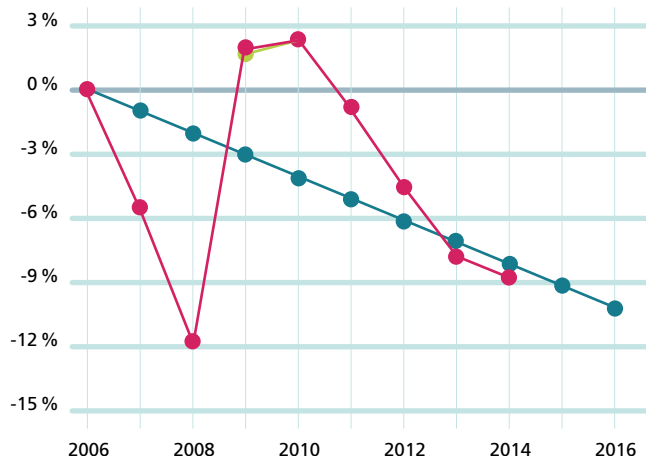
	Consommation des ressources 2014		Charge environnementale	
	par EPT	évolution depuis 2012	1000 UBP/EPT	Pourcentage (arrondi)
Chaleur	7837 MJ	-2 %	181	6
Electricité	55 253 MJ	-7 %	2285	73
Eau	11 m ³	3 %	48	2
Déchets	80 kg	21 %	90	3
Papier	59 kg	-10 %	149	5
Voyages en avion	993 km	13 %	205	7
Voyages en train	1212 km	0 %	33	1
Voyages en voiture	440 km	-10 %	121	4
Total			3112	

MJ : consommation d'énergie primaire en mégajoules

UCE : unités de charge écologique (méthode UCE 2006 selon l'OFEV)

Réalisation des objectifs en 2014

Évolution de la charge environnementale par EPT depuis 2006



● Réalisation des objectifs avec compensation CO₂

● Réalisation des objectifs sans compensation CO₂

● Objectif : réduction de l'impact environnemental de 10% à l'horizon 2016

DFJP – Département fédéral de justice et police

RUMBA au DFJP

Les unités organisationnelles rattachées au DFJP sont énumérées aux pages 32 et 33.

Le programme RUMBA a été introduit pratiquement partout, à l'exception des unités administratives du troisième cercle et des commissions indépendantes qui ne sont pas tenues d'y participer. Avec son transfert dans le troisième cercle en 2012, l'Institut fédéral de métrologie (METAS) a cessé sa participation à RUMBA. Au Secrétariat d'Etat aux migrations, la centrale à Wabern met en œuvre le programme RUMBA, excepté dans les centres fédéraux. Le programme RUMBA englobe ainsi au DFJP 2334 EPT, soit 92 pour cent des EPT.

Utilisation des ressources

Par rapport à 2012, on constate de nettes améliorations des indices par EPT dans la plupart des domaines. Les principales réductions concernent la consommation d'eau (-37 pour cent), les voyages en voiture (-35 pour cent), la consommation d'électricité (-27 pour cent) et la chaleur (-17 pour cent). Le volume des déchets a également diminué (-10 pour cent), alors que les voyages en avion sont restés stables. Seule la consommation de papier a augmenté (+10 pour cent). Elle fluctue d'année en année sans que l'on puisse discerner de tendance.

Deux facteurs expliquent les réductions. D'une part la consommation d'électricité a été nettement réduite dans presque toutes les unités organisationnelles. D'autre part, le transfert de METAS a eu un effet positif sur les indices. L'Institut fédéral de métrologie est doté d'une domotique extrêmement complexe et d'un vaste parc d'instruments qui occasionnent obligatoirement une consommation d'énergie élevée. En 2012, la consommation d'électricité par EPT de METAS était encore supérieure à celle du CSI-DFJP qui gère les centres de calcul.

Consommation des ressources et charge environnementale en 2014

	Consommation des ressources 2014		Charge environnementale	
	par EPT	évolution depuis 2012	1000 UBP/EPT	Pourcentage (arrondi)
Chaleur	8774 MJ	-17 %	228	8
Electricité	39 598 MJ	-27 %	1644	60
Eau	8 m ³	-37 %	35	1
Déchets	53 kg	-10 %	60	2
Papier	58 kg	10 %	169	6
Voyages en avion	1885 km	-1 %	333	12
Voyages en train	883 km	-18 %	25	1
Voyages en voiture	849 km	-35 %	234	9
Total			2729	

MJ : consommation d'énergie primaire en mégajoules

UCE : unités de charge écologique (méthode UCE 2006 selon l'OFEV)

Nuisances environnementales et émissions de gaz à effet de serre

Les nuisances environnementales ont diminué de près de 22 pour cent par rapport à 2012. Même après le départ de METAS, les principales atteintes environnementales sont liées à l'électricité (60 pour cent). Les voyages de service représentent 22 pour cent et leur importance a ainsi de nouveau légèrement augmenté.

La chaleur est à l'origine de 8 pour cent des nuisances environnementales, alors que les déchets en représentent 2 pour cent, et l'eau 1 pour cent. La part du papier est passée de 3 pour cent à près de 6 pour cent des atteintes. Outre la consommation en hausse de 10 pour cent par rapport à 2012, le nouvel écobilan basé sur des écofacteurs plus élevés a certainement joué un rôle décisif.

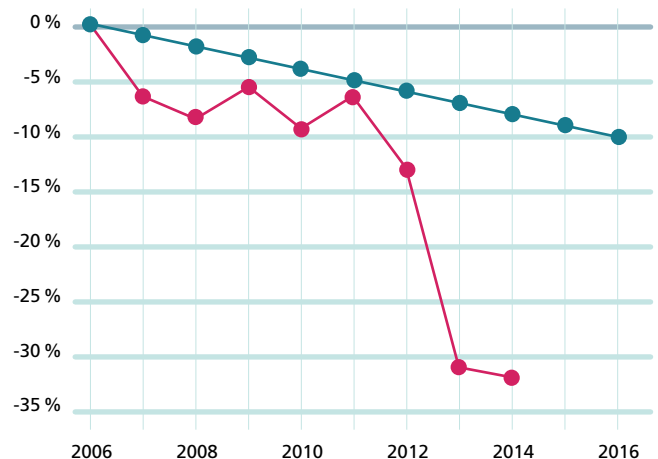
Les émissions de gaz à effet de serre par EPT s'élevaient à 2162 kg, soit 10 pour cent de moins qu'en 2012.

Réalisation des objectifs

En réduisant les nuisances environnementales par EPT de plus de 22 pour cent par rapport à 2012 et de 32,1 pour cent par rapport à 2006, le DFJP tient clairement le cap. Pour l'heure, le CO₂ n'a pas encore été compensé. A l'avenir, les activités environnementales devront se concentrer sur la réduction de la consommation d'électricité. Il faudra également veiller à ce que le nombre de voyages en avion et en voiture, très bas par rapport aux années précédentes, n'augmente pas trop fortement.

Réalisation des objectifs en 2014

Évolution de la charge environnementale par EPT depuis 2006



● Réalisation des objectifs sans compensation CO₂

● Objectif : réduction de l'impact environnemental de 10% à l'horizon 2016

DETEC – Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

RUMBA au DETEC

Les unités organisationnelles du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication figurent dans le tableau des pages 32 et 33. Les indices se rapportent à quelque 2300 EPT du DETEC, soit 97 pour cent des EPT. Les commissions des autorités de régulation des infrastructures (RegInfra) et le Service suisse d'enquête de sécurité (SESE) n'ont pas introduit RUMBA et ne sont pas tenus de le faire.

L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) n'est pas non plus liée par RUMBA, mais dispose depuis 2007 de son propre système de management environnemental selon la norme ISO 14001.

Utilisation des ressources

D'importantes réductions par rapport à 2012 concernent les déchets (-14 pour cent) et la consommation d'électricité (-12 pour cent). Elles ont eu lieu dans des proportions similaires dans presque toutes les unités organisationnelles. Des améliorations concernent aussi les voyages en voiture (-9 pour cent), la consommation de papier (-7 pour cent), la consommation de chaleur (-4 pour cent) et les voyages en avion (-3 pour cent). Alors que la consommation d'eau est restée stable, les voyages en train ont augmenté de 8 pour cent.

Nuisances environnementales et émissions de gaz à effet de serre

Les principales nuisances environnementales au DETEC sont dues aux voyages de service (51 pour cent), la part des voyages en avion représentant à elle seule 32 pour cent. Les voyages en

voiture (15 pour cent) ont encore gagné en importance. Cela est notamment dû au trafic des collaborateurs de l'OFROU se rendant sur les chantiers d'autoroute ainsi qu'aux courses de mesure et de contrôle de l'OFCOM dans le domaine des fréquences radio. La consommation d'électricité représente 31 pour cent des atteintes environnementales. Par contre, la chaleur ne représente que 7 pour cent des nuisances, le papier 5 pour cent, les déchets 4 pour cent et l'eau 2 pour cent.

Les émissions de gaz à effet de serre par EPT s'élèvent à 1868 kg, soit 7 pour cent de moins qu'en 2012.

Réalisation des objectifs

En 2014, les nuisances environnementales par EPT ont été d'environ 26,1 pour cent inférieures à celles de 2006, sans tenir compte des compensations du CO₂. Par rapport à 2012, elles ont diminué de 8,4 pour cent.

La plupart des offices du DETEC compensent les émissions de gaz à effet de serre de leurs vols, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) compensent même la totalité de leurs émissions de gaz à effet de serre. Compte tenu des compensations du CO₂, les atteintes environnementales par EPT ont été en 2014 de près de 40 pour cent inférieures à la valeur de 2006. L'OFCOM n'a plus compensé les émissions de ses vols en 2014. En revanche, il utilise du biogaz au lieu du gaz naturel pour le chauffage.

Le DETEC réalise ainsi globalement aussi bien l'objectif de réduire les nuisances environnementales de 10 pour cent d'ici 2016 que celui d'une réduction continue.

Consommation des ressources et charge environnementale en 2014

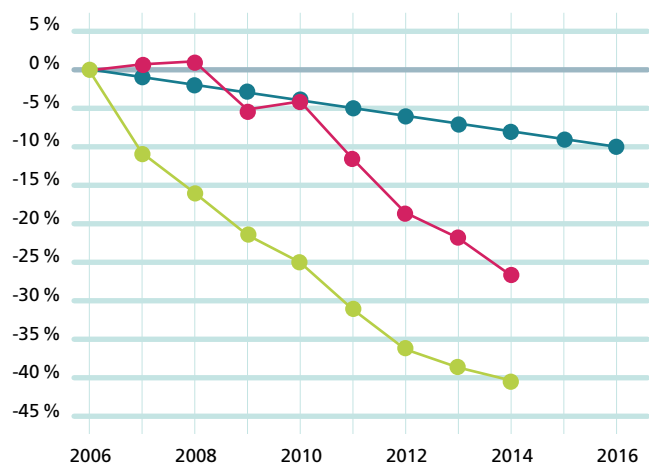
	Consommation des ressources 2014		Charge environnementale	
	par EPT	évolution depuis 2012	1000 UBP/EPT	Pourcentage (arrondi)
Chaleur	3885 MJ	-4 %	121	7
Electricité	14 162 MJ	-12 %	558	31
Eau	8 m ³	-1 %	36	2
Déchets	66 kg	-14 %	75	4
Papier	41 kg	-7 %	88	5
Voyages en avion	2804 km	-3 %	576	32
Voyages en train	2354 km	8 %	70	4
Voyages en voiture	1030 km	-9 %	275	15
Total			1799	

MJ : consommation d'énergie primaire en mégajoules

UCE : unités de charge écologique (méthode UCE 2006 selon l'OFEV)

Réalisation des objectifs en 2014

Évolution de la charge environnementale par EPT depuis 2006



● Réalisation des objectifs avec compensation CO₂

● Réalisation des objectifs sans compensation CO₂

● Objectif : réduction de l'impact environnemental de 10% à l'horizon 2016

DDPS – Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

Le management environnemental du DDPS

Les activités du DDPS ont un impact considérable sur le territoire et l'environnement. C'est pourquoi, le DDPS et l'armée appliquent depuis 2004 leurs lignes directrices «Aménagement du territoire + environnement», qui sont axées sur le développement durable et fournissent la base d'une conception respectueuse du territoire et de l'environnement de toutes les activités du DDPS.

Pour mettre en œuvre ces lignes directrices, le DDPS dispose de son propre système de management environnemental et de l'aménagement du territoire (SMEA DDPS). Ses objectifs concernent surtout les prestations écologiques du domaine de la défense, donc les infrastructures militaires, les ressources et les espaces naturels utilisés à des fins militaires et les membres de l'armée (cf. aussi page 26 et 27). De plus, certaines organisations du DDPS sont certifiées selon ISO 14001.

RUMBA au DDPS

Au DDPS, le programme RUMBA est mis en œuvre à l'Office fédéral des sports (OFSP) et, depuis l'an dernier, au Secrétariat général du DDPS, à armasuisse, à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) et à swisstopo. RUMBA englobe ainsi au DDPS quelque 1800 EPT. Compte tenu des 12 200 EPT du DDPS, cela représente un degré de mise en œuvre de RUMBA de 15 pour cent. Compte tenu du SMEA DDPS, la couverture assurée par les deux systèmes de management environnemental est presque complète.

Utilisation des ressources

Les indices présentés ci-après reflètent les prestations de l'OFSP et des nouvelles unités RUMBA. Comme les indices des nouvelles unités RUMBA ne sont disponibles que pour 2013 et 2014, les données de 2013 servent à estimer celles des années précédentes.

Consommation des ressources et charge environnementale en 2014

	Consommation des ressources 2014		Charge environnementale	
	par EPT	évolution depuis 2012	1000 UBP/EPT	Pourcentage (arrondi)
Chaleur	10 072 MJ	-9 %	307	14
Electricité	21 425 MJ	-7 %	890	41
Eau	11 m ³	-1 %	48	2
Déchets	63 kg	-4 %	71	3
Papier	35 kg	3 %	102	5
Voyages en avion	2141 km	18 %	411	19
Voyages en train	1049 km	14 %	29	1
Voyages en voiture	1095 km	-5 %	301	14
Total			2159	

MJ : consommation d'énergie primaire en mégajoules

UCE : unités de charge écologique (méthode UCE 2006 selon l'OFEV)

Par rapport à 2012, la consommation de chaleur (-9,0 pour cent) et celle d'électricité (-7,1 pour cent) ont nettement diminué. L'utilisation accrue des rejets de chaleur dans le bâtiment de swisstopo et l'éclairage LED à l'OFSP y ont contribué.

Par ailleurs, les voyages en voiture (-5,1 pour cent) et le volume des déchets (-4,5 pour cent) ont aussi diminué, alors que la consommation d'eau est restée stable. Les voyages en avion (+18,3 pour cent) et ceux en train (+18,6 pour cent) ont augmenté. Par ailleurs, la consommation de papier par EPT a augmenté modérément de 3,1 pour cent.

Nuisances environnementales et émissions de CO₂

A raison de 41 pour cent, l'électricité est responsable de l'essentiel des nuisances environnementales, suivie des voyages de service (34 pour cent) et de la chaleur (14 pour cent). La part des autres domaines aux atteintes environnementales est nettement moins importante : papier (5 pour cent), déchets (3 pour cent) et eau (2 pour cent).

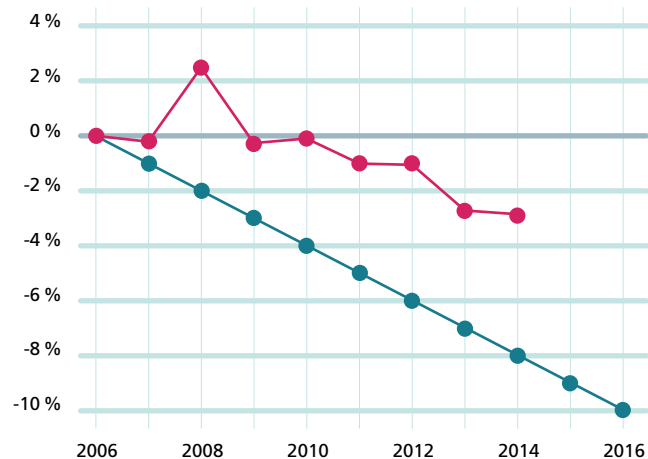
En 2014, les émissions de CO₂ se montaient à près de 2080 kg par EPT, soit 1,3 pour cent de moins qu'en 2012.

Réalisation des objectifs

Si, comme indiqué précédemment, les indices de 2013 des nouvelles unités RUMBA servent à estimer les données des années précédentes, on obtient une réduction des nuisances environnementales par EPT de 1,7 pour cent par rapport à 2012 et de 2,9 pour cent par rapport à 2006. Si l'objectif du Conseil fédéral d'une diminution continue des atteintes environnementales a été atteint, la trajectoire visée ne l'a pas encore été (cf. graphique en bas à droite). Les émissions de CO₂ ne sont pas compensées.

Réalisation des objectifs en 2014

Évolution de la charge environnementale par EPT depuis 2006



● Réalisation des objectifs sans compensation CO₂

● Objectif : réduction de l'impact environnemental de 10% à l'horizon 2016

DEFR – Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

RUMBA au DEFR

Les unités organisationnelles du DEFR figurent aux pages 32 et 33. Début 2013, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a été transféré du DFI au DEFR, les données des années précédentes ayant été imputées au DEFR jusqu'en 2012. Cela s'est répercuté sur les indices communiqués depuis 2006. RUMBA n'est pas mis en œuvre dans les antennes du SEFRI comprenant env. 80 EPT. Les stations de recherche d'Agroscope, jusqu'à présent organisées en trois unités RUMBA, ont été regroupées dans une unité d'un millier d'EPT.

Le Bureau de l'intégration (DFAE/DFE), la Commission de la concurrence, le Bureau fédéral de la consommation, l'Institut de Virologie et d'Immunoprophylaxie ainsi que l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) ne sont pas tenus d'introduire RUMBA. Le programme RUMBA englobe ainsi quelque 2680 EPT, soit 97 pour cent des EPT.

Utilisation des ressources

A l'exception des voyages en train, des réductions ont été réalisées partout. La réduction de la consommation d'électricité par EPT de 12 pour cent par rapport à 2012 constitue la principale économie. D'importantes réductions concernent aussi le papier (-25 pour cent), les voyages en voiture et en avion (resp. -15 pour cent), la consommation de chaleur (-11 pour cent) et, dans une moindre mesure, les déchets (-8 pour cent) et l'eau (-5 pour cent). Les voyages en train ont augmenté (+7 pour cent) ce qui est bienvenu dans la mesure où ils remplacent des voyages en voiture et en avion.

En raison de sa taille et de ses installations techniques, Agroscope a un grand impact sur les indices du DEFR. Représentant

37 pour cent des effectifs du département, les stations de recherche sont responsables de 86 pour cent de la consommation de chaleur, de 78 pour cent de la consommation d'électricité, de 86 pour cent de la consommation d'eau et de 64 pour cent du volume de déchets. Les indices d'Agroscope sont sujets à de fortes fluctuations guère prévisibles, ce qui est problématique. Des mesures ciblées dans les stations de recherche sont destinées à y remédier. Des informations concernant les diverses mesures figurent dans les rapports environnementaux des [unités RUMBA](#) et à la page 23.

Nuisances environnementales et émissions de gaz à effet de serre

Avec 51 pour cent, la consommation d'électricité contribue à la plus grande partie des nuisances environnementales. Les voyages de service (22 pour cent) et la consommation de chaleur (20 pour cent) interviennent dans une moindre mesure. Les autres atteintes environnementales sont liées à l'eau (4 pour cent), à l'évacuation des déchets et à la consommation de papier (tous deux 2 pour cent). Les émissions de gaz à effet de serre par EPT s'élevaient à 3489 kg, soit 18 pour cent de moins qu'en 2012 et 37 pour cent de moins qu'en 2006.

Réalisation des objectifs

Les nuisances environnementales ont été nettement réduites durant la période sous revue. L'objectif d'une réduction continue des atteintes environnementales a donc de nouveau été atteint. Les nuisances ont diminué de 12,2 pour cent par rapport à 2012 et de 31,8 pour cent par rapport à 2006. La réduction est de 36,9 pour cent compte tenu de l'effet des compensations de CO₂. Le DEFR dépasse ainsi clairement l'objectif du Conseil fédéral.

Consommation des ressources et charge environnementale en 2014

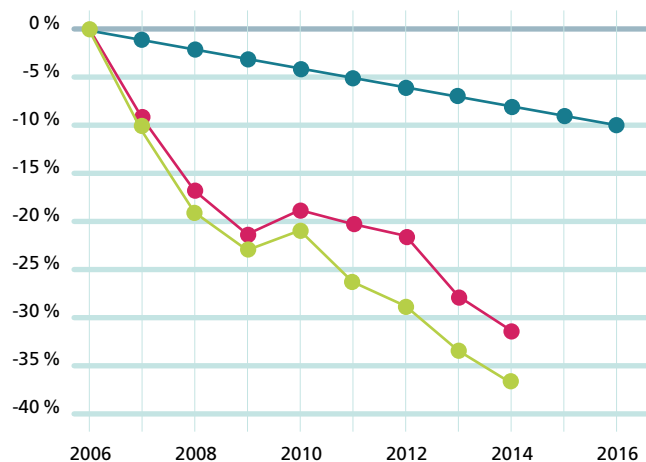
	Consommation des ressources 2014		Charge environnementale	
	par EPT	évolution depuis 2012	1000 UBP/EPT	Pourcentage (arrondi)
Chaleur	26 896 MJ	-11 %	811	20
Electricité	51 649 MJ	-12 %	2014	51
Eau	34 m ³	-5 %	149	4
Déchets	70 kg	-8 %	78	2
Papier	32 kg	-25 %	69	2
Voyages en avion	3371 km	-15 %	628	16
Voyages en train	1340 km	7 %	39	1
Voyages en voiture	706 km	-15 %	194	5
Total			3982	

MJ : consommation d'énergie primaire en mégajoules

UCE : unités de charge écologique (méthode UCE 2006 selon l'OFEV)

Réalisation des objectifs en 2014

Évolution de la charge environnementale par EPT depuis 2006



● Réalisation des objectifs avec compensation CO₂

● Réalisation des objectifs sans compensation CO₂

● Objectif : réduction de l'impact environnemental de 10% à l'horizon 2016

Autres unités RUMBA

RUMBA à la Chancellerie fédérale (ChF)

La Chancellerie fédérale compte quelque 225 EPT. Sur onze indices importants pour l'environnement, sept se sont améliorés par rapport à l'année précédente, dont certains considérablement. La consommation de papier a ainsi nettement baissé (-7 pour cent). La consommation de chaleur a reculé de 4 pour cent. La consommation d'électricité et le volume des déchets sont restés stables.

Les nuisances environnementales ont diminué de 2,2 pour cent par rapport à 2012 et de 42,8 pour cent par rapport à 2006. En 2014, la Chancellerie fédérale a compensé toutes ses émissions de gaz à effet de serre. Compte tenu de cette compensation, les nuisances environnementales par EPT ont diminué de 56,5 pour cent par rapport à 2006. L'objectif du Conseil fédéral a ainsi été clairement dépassé.

RUMBA aux Services du Parlement (SP)

300 collaborateurs (225 EPT) sont à la disposition du Conseil national et du Conseil des Etats pour les soutenir dans leurs travaux.

La période sous revue a été marquée par les travaux de rénovation du Palais fédéral Est. Comme les données environnementales ne sont pas disponibles pour les sites de substitution, les indices des bâtiments recensés servent à extrapoler les valeurs pour les collaborateurs qui y travaillent.

Selon les données des bâtiments, la consommation d'électricité par EPT a diminué de 15 pour cent par rapport à 2012 et la consommation de chaleur de 10 pour cent, alors que la consommation d'eau a augmenté de près de 20 pour cent. Il n'est pas possible d'évaluer dans quelle mesure cette hausse est liée aux travaux de rénovation du Palais fédéral Est. La diminution du volume des déchets de 46 pour cent montre que certaines fortes fluctuations restent toujours en partie inexplicables. Les voyages en avion ont augmenté de 87 pour cent. Cette hausse s'explique par les voyages long courrier servant à accompagner les délégations parlementaires et les présidents des Conseils au Pérou, en Chine et en Australie. Par contre, les voyages en train ont diminué de 36 pour cent. Bien que la consommation de papier ait de nouveau augmenté, elle est encore restée à un niveau nettement inférieur à celle des années précédentes.

Les nuisances environnementales par EPT ont diminué de 2 pour cent par rapport à 2012 et de 33,5 pour cent par rapport à 2006.

Les Services du Parlement compensent dorénavant toutes leurs émissions de gaz à effet de serre. Compte tenu de ce dernier facteur, les nuisances environnementales ont diminué de 49,5 pour cent par rapport à 2006.

RUMBA au Ministère public de la Confédération (MPC)

Le Ministère public de la Confédération avec 213 EPT met en œuvre le programme RUMBA de manière volontaire.

Par rapport à 2012, les besoins de chaleur ont diminué par EPT de 17 pour cent et la consommation d'électricité de 14 pour cent. Alors que les déchets sont restés stables, la consommation d'eau a augmenté de 9 pour cent. La consommation de papier a diminué de 24 pour cent. Alors que les vols (-28 pour cent) et les voyages en voiture (-13 pour cent) ont diminué, les voyages en train ont augmenté de 51 pour cent. Ce sont surtout les voyages de service qui subissent de fortes fluctuations.

Les nuisances environnementales ont diminué de 13,7 pour cent par rapport à 2012 et de 29,2 pour cent par rapport à 2006.

RUMBA au Tribunal fédéral de Lucerne (TF Lucerne)

En 2006, sur une base autonome, les 1^{re} Cour et 2^e Cour de droit social du Tribunal fédéral réunissant 73 EPT ont introduit le programme RUMBA.

La consommation d'électricité par EPT a reculé de 11 pour cent par rapport à 2012 et la consommation de papier de 10 pour cent. Les indices concernant la chaleur et les déchets sont restés stables. Bien que la consommation d'eau ait augmenté de 21 pour cent, elle correspond toujours à la norme. Les voyages de service ont également augmenté. Mais cela n'a guère d'importance vu l'absence de vols et l'utilisation prépondérante du chemin de fer.

Les nuisances environnementales ont diminué de 10 pour cent par rapport à 2012 et de 53 pour cent par rapport à 2006. En plus de la réduction de l'utilisation des ressources, cela est notamment dû au remplacement du chauffage à mazout par un chauffage combinant la géothermie et le gaz, ainsi qu'à l'achat de courant écologique provenant entièrement de la force hydraulique.

Quelques bons exemples

La diversité des mesures écologiques et énergétiques

Les exemples suivants illustrent la diversité des mesures écologiques et énergétiques. Outre les exemples de bâtiments - importants car très efficaces -, d'autres approches, qui n'apparaissent pas obligatoirement dans les indices RUMBA, sont présentées ci-après. Ces mesures peuvent néanmoins contribuer de manière déterminante à améliorer la situation environnementale à l'instar des mesures de promotion de la biodiversité chez Agroscope.

Mesures en faveur de l'environnement prises à l'Office fédéral des assurances sociales OFAS

Ces dernières années, l'Office fédéral des assurances sociales a activement mis en œuvre des mesures en faveur de l'environnement afin de réduire les charges environnementales tout en sensibilisant les collaborateurs.

- En collaboration avec l'OFCL et sans que les collaborateurs ne le ressentent, la température de l'eau chaude a été abaissée à 55-57 °C. De plus, l'eau chaude n'est plus disponible à tous les robinets.
- Par ailleurs, l'éclairage des corridors et des vestibules a été réduit lorsque c'était possible. Tandis qu'en beaucoup d'endroits, il a été possible de supprimer une source d'éclairage sur deux, dans d'autres, p. ex. dans les locaux d'un collaborateur malvoyant, on a bien entendu renoncé à une telle mesure.
- Par ailleurs, les anciens lampadaires ont été remplacés par un modèle à LED, équipé en plus de détecteurs de lumière et de mouvement.
- Des minuteries ont été fournies pour les appareils privés (machines à café, bouilloires, radios, etc.). Ces prochaines années, il s'agira de trouver des solutions pour les micro-ondes et les petits chauffages, peu nombreux mais néanmoins problématiques.

- En matière de promotion de la santé, lors de la « Journée des escaliers », les collaborateurs ont été invités à emprunter les escaliers plutôt que l'ascenseur.
- Mais les actions prévues n'ont pas toutes abouti, comme par exemple la tentative de réduire de 1 °C la température des locaux en hiver. La mesure a dû être abandonnée car il était impossible de régler la température pour chaque espace et certains bureaux n'atteignaient pas les 21 °C exigés.

Rénovation des bâtiments de la Bundesgasse 32 à 38, Berne

Les immeubles d'habitation situés à la Bundesgasse 32 à 38 datent de la fin du 19^e siècle. Trois des quatre immeubles ont été regroupés en 1950 puis transformés en un bâtiment administratif pour la Confédération.

La rénovation qui vient de s'achever a consisté à remplacer les fenêtres et la protection solaire et à isoler le toit afin que le bâtiment satisfasse à la norme MINERGIE (certificat [BE-1647](#)). La façade en molasse a été laissée telle quelle. À l'intérieur, les surfaces ont été assainies, et la loge et la cafétéria transformées. Des tirants renforcent par ailleurs la sécurité parasismique.

Les travaux ont eu lieu sans interruption de l'exploitation; à chaque fois, l'étage concerné par les travaux était vidé de ses occupants et isolé du reste du bâtiment. Les travaux ont été menés en étroite collaboration avec le Service des monuments historiques de la Ville de Berne.

Photo : © Hans Kobi



Immeubles assainis de la Bundesgasse 32 à 38

Mesures en faveur de l'environnement prises à l'Office fédéral du développement territorial ARE

Au printemps 2013, l'ARE a emménagé dans le nouveau bâtiment d'Ittigen certifié MINERGIE-P-eco (certificat : [BE-038-P-ECO](#)). Dans un bâtiment MINERGIE, un grand nombre de processus sont automatisés et les usagers ne peuvent ni ne doivent plus guère s'en occuper. C'est pourquoi l'équipe environnement de l'ARE a ciblé ses mesures sur les activités pouvant être influencées par les collaborateurs.

Des raisons écologiques ont conduit l'ARE à décider fin 2014 de supprimer les distributeurs d'eau et de recourir dorénavant à l'eau du robinet. Parallèlement, les gobelets en plastique utilisés jusqu'à présent ont été remplacés par des verres à eau (cf. photo). Lors des séances, des carafes remplies d'eau du robinet sont disponibles tandis que l'eau gazeuse est proposée en bouteilles en verre. Enfin, dans les automates, la palette de cafés et de thés a été modifiée, proposant des produits durables et équitables.

Les journées de réunion de l'ARE ont été utilisées pour sensibiliser les collaborateurs. Ainsi l'«ARE Refresh Day» a permis d'aborder les sujets les plus variés, peu évoqués au quotidien. Consacrées à des sujets transversaux tels que la sécurité ou la santé, les petites séances «fresh@ARE» représentent une autre forme d'information mensuelle. Elles ont été l'occasion de s'intéresser aux mesures de développement durable ainsi qu'aux contributions personnelles des collaborateurs dans ce domaine.

Nouveau bâtiment douanier de Koblenz conforme au développement durable

Quelque 13 000 automobiles et 500 camions empruntent chaque jour le poste frontière de Koblenz-Waldshut. Ce flot de véhicules a souvent provoqué des bouchons par le passé. Plus étroit, le nouveau bâtiment laisse davantage de place pour le trafic et permet de gérer ce dernier de manière plus efficace. Alors que le sous-sol est en béton, les rez-de-chaussée et premier étage sont constitués d'éléments en bois. De grandes plaques brillantes en fibre de verre de couleur bronze orangé recouvrent les façades. Un large toit recouvre l'ensemble du corps de bâtiment, protégeant les façades contre les intempéries et offrant un espace extérieur couvert pour le contrôle à la frontière. Le bâtiment, doté d'une installation photovoltaïque et de collecteurs solaires, produit sur toute une année plus d'électricité et de chaleur qu'il n'en a besoin pour le chauffage, l'eau chaude, l'aération et la ventilation. Il s'agit ainsi du premier bâtiment «zéro énergie» de la Confédération (certificat Minergie-A : [AG-012-A](#))

Photo : © ARE



Les verres acquARE de l'ARE

Photo : © Christian Egger



Le bâtiment douanier de Koblenz

Agroscope de Reckenholz : conservation et encouragement de la biodiversité

Le plus souvent seuls des indices sélectionnés sont relevés dans un système de management environnemental tel que RUMBA. Or il s'agit aussi d'encourager des actions qui, certes ne se répercutent pas dans les indices, mais contribuent énormément à la conservation de l'environnement. L'Agroscope est particulièrement actif à ce niveau.

Le site de Reckenholz bénéficie depuis 2011 du label «[Nature & Economie](#)». La recertification interviendra en 2016. Le label implique qu'au moins 30 pour cent du site soient aménagés de manière naturelle. La certification a permis de mettre en œuvre des mesures de maintien et de promotion de la biodiversité sur le site, comme le remplacement des arbustes ornementaux d'origine exotique par des arbres et buissons indigènes, la mise en place de surfaces rudérales, de prairies fleuries, de murs de pierres sèches ou l'aménagement des bords de gravière et l'arborisation de l'étang. De plus, parfois dans le cadre de projets d'apprentis, des nichoirs pour oiseaux ou des hôtels à abeilles sauvages ont été suspendus tandis que des toits plats étaient aménagés de façon naturelle.

Des actions de sensibilisation ont contribué à développer le jardinage écologique dans les jardins et sur les balcons et des visites ont été organisées pour présenter la biodiversité sur le site de Reckenholz autour des thèmes concernant la vie dans l'étang, ainsi que les abeilles sauvages et autres insectes utiles. Bon nombre de ces mesures sont aussi facilement réalisables chez soi.

L'OFCL a financé les mesures de construction.

Nouveau bâtiment de laboratoires et serres, Agroscope de Changins, Nyon VD

Construit au début des années 1970, le bâtiment de laboratoires existant comportait des vices du point de vue de l'architecture et de l'infrastructure par rapport aux standards

actuels, ne pouvant par ailleurs pas être exploité de manière optimale. La solution a consisté à construire un nouveau bâtiment et les serres annexes qui offrent une plus grande flexibilité d'utilisation, des espaces de travail plus agréables ainsi qu'un excellent bilan énergétique.

Le bâtiment se caractérise par sa façade double, une façade extérieure en verre protégeant la façade intérieure en bois, portante et isolée. Cette enveloppe extérieure est structurée visuellement par des pastilles de couleur vert olive et orange rouille. Une pastille sur cinq est un miroir, dans lequel se reflètent les vignes alentour avec leur couleur dominante au fil des saisons.

L'intérieur du bâtiment permet une très grande flexibilité d'utilisation, les espaces pouvant être transformés aussi bien en bureaux qu'en laboratoires.

Le bâtiment est certifié MINERGIE-P Eco (Certificat : [VD-014-P-ECO](#)). Le bâtiment abritant les laboratoires sera chauffé ou refroidi selon les besoins par un champ de sondes géothermiques couplé à une pompe à chaleur réversible. Une chaudière à plaquettes de bois servira à assumer les besoins de pointe. Les rejets de chaleur des installations de refroidissement des chambres froides représentent une source de chaleur très importante.



Sarah Wolf ensemeçant un mur en pierres sèches



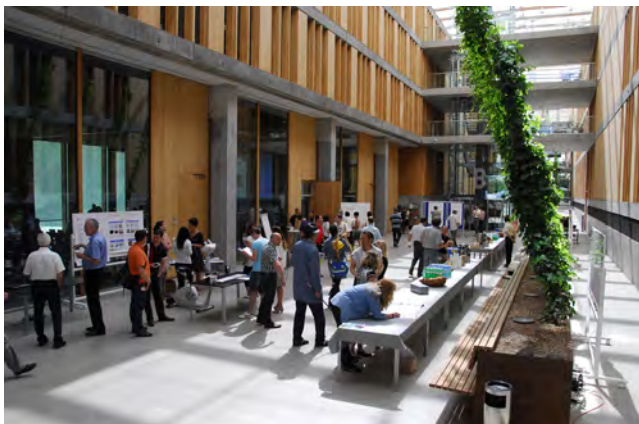
Le nouveau bâtiment des laboratoires de Changins

Journée de l'environnement sur le site administratif du DETEC à Ittigen

Afin d'aborder autrement les sujets environnementaux, les quatre équipes Environnement du site d'Ittigen (OFROU, OFT, OFAC et OFEN) ont décidé non seulement de discuter des problématiques les plus liées à RUMBA mais aussi de présenter les conditions-cadres générales et les nombreuses interférences avec d'autres activités que ce soit au niveau politique, sur le lieu de travail ou à la maison.

La Journée de l'environnement 2014 proposait un programme varié aux collaborateurs, présentant la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, expliquant le projet sur le site d'Ittigen pour exploiter les bâtiments le plus efficacement possible ou montrant comment organiser une mobilité efficace tant

pour les voyages de service que pour le trafic pendulaire. Le thème du télétravail a aussi été abordé, notamment la question de sa contribution à une mobilité plus efficace mais également les nouveaux défis liés à cette nouvelle forme de travail. De même, des informations quant aux comportements à adopter en matière de gestion des déchets et de consommation d'électricité ont été distribuées. Le simulateur de conduite Eco-Drive et la possibilité de découvrir et tester des vélos, scooters et autos électriques ont également ponctué cette journée.



L'exposition et des participants échangeant lors des pauses



Photos : © ASTRA Regula Bürgli

Quels appareils peut-on mouvoir par sa propre force physique?



Les différents véhicules électriques à tester



Les simulateurs Eco-Drive pour conduire en économisant davantage d'énergie

Communication au sein de l'équipe RUMBA

Le nouveau concept de communication élargit à toute l'administration fédérale le champ de communication du programme RUMBA, et cela au-delà des unités RUMBA. L'energyday 2014 a permis de le mettre en œuvre pour la première fois.

L'energyday est un programme organisé conjointement par SuisseÉnergie et une agence énergétique privée. L'objectif principal est de sensibiliser la population pour faire baisser la consommation d'électricité, en expliquant à l'aide de conseils concrets comment économiser efficacement de l'énergie dans un ménage sans subir le moindre inconvénient.

«Consommation minimale, performances optimales», tel était le mot d'ordre de l'energyday 2014. RUMBA a ajouté ce contenu à son message clé afin de l'adapter au quotidien du bureau «Éteindre pour éviter les pertes d'électricité liées à la fonction stand-by». Via un courriel, quelque 36 000 personnes ont été invitées à consulter un clip vidéo sur l'utilisation optimale de leur ordinateur et le bon usage de la souris-interrupteur pour économiser de l'électricité. Plusieurs milliers de collaborateurs ont par ailleurs pris part à un concours.

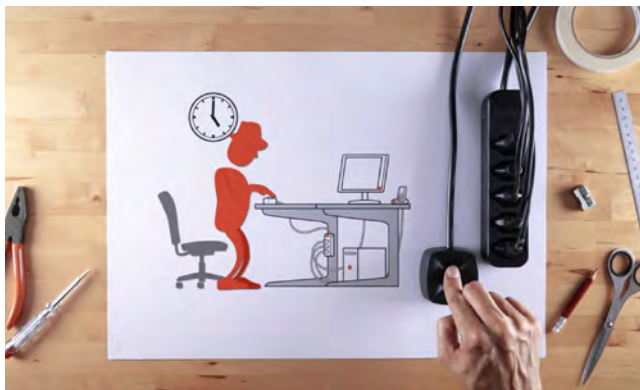


Image tirée du [clip RUMBA](#)



Nouveau Tribunal administratif fédéral à Bellinzona. A droite, l'ancienne partie sous protection historique, à gauche le nouveau bâtiment

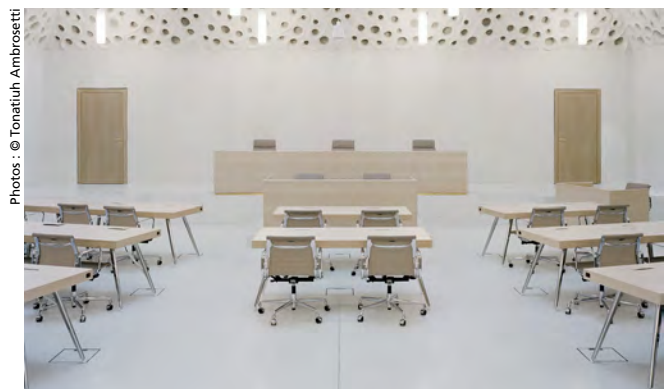
Nouveau bâtiment du Tribunal pénal fédéral à Bellinzona

Le 25 octobre 2013, le Tribunal pénal fédéral a inauguré son nouveau siège sis au Viale Stefano Franscini 7 à Bellinzona en présence de représentants de la Confédération, du canton du Tessin et de la ville de Bellinzona. Le nouvel édifice répond aux exigences des audiences modernes et offre un cadre propice à l'activité jurisprudentielle du Tribunal. Il donne également à l'institution une certaine visibilité, néanmoins représentative au centre de Bellinzona.

Le bâtiment est fondé sur le projet «DE IURE» du bureau d'études Bearth & Deplazes Architekten AG/Durisch + Nolini Architetti Sagl, lauréat du concours organisé au printemps 2008 par la Confédération et le canton du Tessin, projet qui a ensuite été affiné et détaillé sous la conduite de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Pour réaliser le nouveau siège du Tribunal pénal fédéral, le canton du Tessin a mis le bâtiment de l'ancienne École de commerce à disposition de la Confédération. Le bâtiment frontal a été rénové et transformé en tenant compte des impératifs liés à la conservation des monuments historiques. La partie arrière a pour sa part été remplacée par une nouvelle construction de trois étages. La partie ancienne de l'édifice est certifiée MINERGIE® (Certificat : [TI-286](#)), la partie nouvelle est certifiée MINERGIE®-P-Eco (Certificat : [TI-003-P-ECO](#)).



Ordinateur avec souris-interrupteur



La nouvelle salle du tribunal

Système de management environnemental et de l'aménagement du territoire du DDPS (SMEA DDPS)

Activités environnementales du DDPS

Introduction

Dans le but d'améliorer continuellement les prestations environnementales au DDPS, ce département dispose depuis 1999 d'un système de management environnemental et de l'aménagement du territoire (SMEA DDPS) pour toutes ses unités organisationnelles. Ce système englobe également l'armée, qui compte plus de 9000 employés en plus de ses membres. Les responsables de l'aménagement du territoire et de l'environnement (responsables TE) nommés dans les directions et les supporters TE assument la mise en œuvre du SMEA au DDPS. Douze centres de compétences, couvrant tous les domaines pertinents de l'environnement et proposant leurs services à l'ensemble du DDPS, fournissent le soutien technique.

En matière d'énergie, d'utilisation du sol, d'eau, de bruit et de biodiversité, le DDPS sera particulièrement sollicité ces prochaines années. Il s'agira d'être encore plus économe en énergie, de réduire la pollution des sols sur les innombrables places de tir, de mettre en œuvre les mesures techniques relevant de la «planification générale d'évacuation des eaux», de limiter l'exposition au bruit comme le veut le législateur et de consolider, ou de maintenir les acquis dans le cadre du programme «Nature, Paysage, Armée». Concernant ces domaines environnementaux, le DDPS fournira aussi ses indices pour les rapports de ces prochaines années. Des données fiables concernant le bruit ne seront disponibles que pour le prochain rapport.

Énergie

Pour répondre à sa mission, le DDPS consomme actuellement par année plus de 1100 GWh d'énergie finale. A elle seule, la consommation d'électricité du DDPS correspond à celle de

33 000 ménages suisses. Le DDPS dépense chaque année plus de 200 millions de francs pour acquérir de l'énergie.

En 2004, le DDPS a adopté son premier concept énergétique qui a été renouvelé en 2013. L'objectif est d'ancrer au DDPS une gestion énergétique moderne, ménageant l'environnement et les ressources afin d'atteindre d'ici 2020 les objectifs basés sur le programme SuisseÉnergie.

Compte tenu de la situation au DDPS, de l'évolution de la technique et du potentiel d'amélioration, des objectifs quantifiables ont été définis dans le concept du DDPS en matière d'énergie 2020. Les principaux objectifs sont une réduction de 20 pour cent des émissions de CO₂ par rapport à 2001, une hausse de 50 pour cent du recours aux énergies renouvelables et une limitation de la consommation d'électricité d'origine non renouvelable. Afin d'utiliser le mieux possible les potentiels de l'énergie utilisée ou produite à l'interne, le DDPS applique 27 mesures (p. ex. pour l'immobilier : certificat énergétique spécifique au DDPS pour les bâtiments; pour la mobilité : utilisation d'huile de haute performance pour les moteurs; en matière d'organisation : instauration d'un triple système de contrôle [mise en œuvre, application, efficacité]).

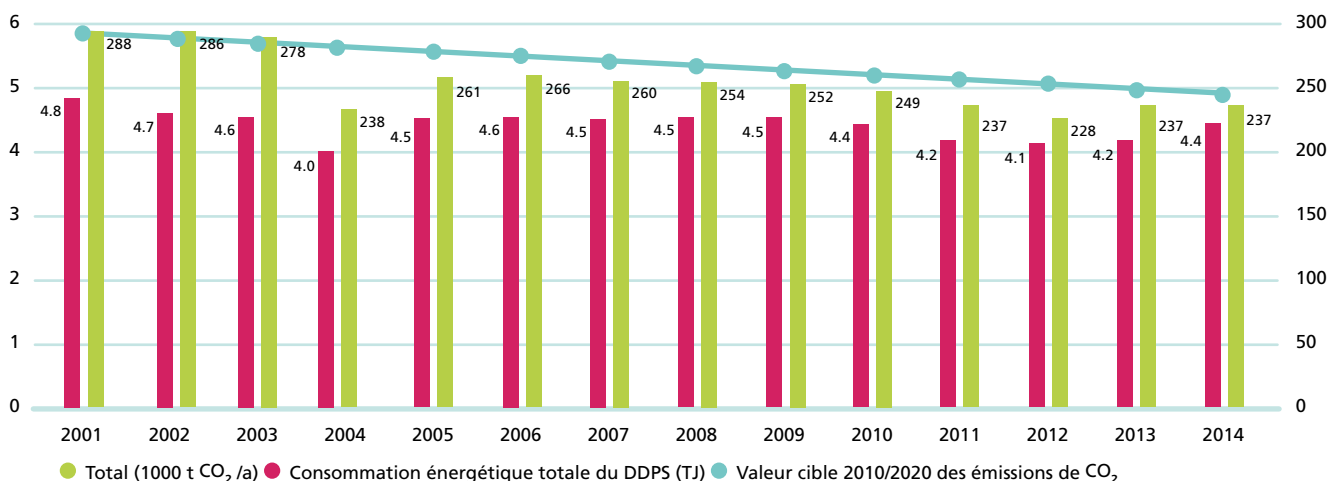
Ces mesures commencent à porter leurs fruits. Ainsi, par rapport à la consommation totale d'énergie, la part d'énergie d'origine renouvelable est passée de 3,3 pour cent en 2001 à 19,2 pour cent en 2014.

Le DDPS maintient aussi le cap concernant les émissions de gaz à effet de serre, dont la diminution dépasse celle de la consommation d'énergie (cf. graphique ci-dessous).

Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre du DDPS

Consommation énergétique en TJ (en milliers)

Émissions de gaz à effet de serre en t (en milliers)



Sols et sites contaminés

Le DDPS dispose de son propre cadastre des sites pollués, le [CSP DDPS](#). La majorité des pollutions des sols concerne les places de tir de l'armée qui ont dans l'ensemble fait l'objet d'investigations historiques et techniques et qui, dans certains cas, ont déjà été assainies. Le DDPS a déjà investi presque 40 millions de francs ces dernières années pour les investigations, assainissements et versements de contribution aux assainissements de tiers (lorsqu'il a été prouvé que des troupes militaires en étaient une cause), ayant par ailleurs assaini une surface de 1.6 ha sur ses propres places de tir. En outre, afin d'éviter d'autres pollutions des sols, le DDPS a développé des pare-balles artificiels dont sont progressivement équipées les installations existantes.

Eau

Le DDPS est seul responsable de la mise en œuvre de la protection des eaux sur les terrains utilisés à des fins militaires. C'est la raison pour laquelle il a fait élaborer des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) pour toutes les zones concernées, avec pour objectif de disposer d'une vue d'ensemble de l'état des installations servant à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées et d'évaluer leur influence sur la pollution et l'état des eaux. De plus, cette planification doit fournir des propositions et des mesures pour un drainage des sites optimal et ménageant les eaux. A fin 2014, le DDPS avait déjà mis en œuvre plus de 22 pour cent de ses mesures relevant des PGEE, ce qui lui a coûté plus de 33 millions de francs.

Biodiversité

Bon nombre des surfaces utilisées par l'armée sont assimilables à des sites particulièrement dignes de protection au sens de la loi sur la protection de la nature et du paysage. Une part non négligeable des inventaires fédéraux consiste en surfaces dont le DDPS est propriétaire ou locataire. Avec le programme «Nature, Paysage, Armée» qu'il a initié, le DDPS coordonne

les intérêts d'une utilisation militaire et par des tiers avec les exigences de protection sur toutes les places d'armes et de tir d'envergure. Depuis l'été 2012, le DDPS dispose aussi d'un monitoring de la biodiversité (MBD) pour contrôler l'efficacité des mesures prises sur les aires militaires les plus grandes. Le monitoring se limite à recenser les oiseaux nicheurs et les espèces de plantes vasculaires. Les premiers résultats sont encourageants, montrant que les efforts consentis jusqu'à présent par le DDPS en matière de protection de la nature sont récompensés. En comparaison avec le monitoring de la biodiversité concernant toute la Suisse (données entre parenthèses), on constate actuellement que, sur les surfaces relevant du DDPS, la diversité des espèces est plus élevée concernant les espèces cibles et espèces caractéristiques répondant à l'objectif écologique pour la zone agricole et concernant les espèces de la liste rouge.



En sillonnant la plaine de l'Allmend à Thoune, les chars créent des biotopes pour les amphibiens.

Nature, monitoring de la biodiversité du DDPS

(comparaison avec le MBD de l'OFEV)

	2012	2013	2014
Espèces d'oiseaux nicheurs :			
Nombre moyen d'espèces cibles et caractéristiques répondant à l'objectif écologique pour la zone agricole (OEA) sur les sites du DDPS			7.79 (7.65)
Nombre moyen d'espèces figurant sur la liste rouge sur les sites du DDPS	5.4 (4.5)	5.4 (4.5)	5.21 (4.62)
Plantes vasculaires :			
Nombre moyen d'espèces cibles et caractéristiques répondant à l'objectif écologique pour la zone agricole (OEA) sur les sites du DDPS			13.68 (10.57)
Nombre moyen d'espèces figurant sur la liste rouge sur les sites du DDPS			0.16 (0.07)

RUMBA dans le domaine des EPF

Bilan environnemental du domaine des EPF

Depuis 2006, RUMBA est appliqué dans le domaine des EPF, étant adapté aux besoins d'une institution de formation et de recherche caractérisée notamment par des espaces dédiés à l'enseignement, des laboratoires ainsi que de grandes installations de recherche gourmandes en énergie. Le management environnemental et énergétique se focalise avant tout sur les aspects de la sécurité et de la fiabilité.

Outre les EPF de Zurich et de Lausanne, RUMBA comprend l'Institut Paul Scherrer (PSI), l'Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (EMPA) et l'Institut de recherche sur l'eau du domaine des EPF (EAWAG). Pour son bilan environnemental 2014, le domaine des EPF se base sur un effectif de 33 030 équivalents plein temps (EPT), incluant les étudiants et les hôtes, comme par exemple les chercheurs détachés par d'autres universités.

Utilisation des ressources

Le mode de saisie de l'utilisation des ressources a été amélioré pour les années sous revue 2013 et 2014. Les voyages de service et les quantités de déchets ne sont pas encore présentés, car ils ne sont pas saisis par toutes les institutions des EPF. Dorénavant, les chiffres détaillés sont publiés dans le rapport de gestion du domaine des EPF. Les institutions ont aussi élargi la portée de leurs rapports. Ainsi en 2014, l'EPFL a publié son deuxième «Sustainability Report 2012-2013» établi selon les lignes directrices du GRI. L'EPF de Zurich a fait de même en 2013 pour les années 2011 et 2012.

Dans la plupart des secteurs, les indices par EPT s'améliorent. Par rapport à 2012, la consommation d'énergie primaire, qui inclut la chaleur et l'électricité, a baissé de 8,7 pour cent en 2014, et même de 10,3 pour cent par rapport à 2006, alors même que les consommations de carburant sont dorénavant

enregistrées depuis 2013. La réduction intervenue entre 2012 et 2014 résulte du débranchement d'une centrale à énergie totale équipée (CETE) et du remplacement d'un chauffage à mazout par un réseau dit anergie, entraînant une consommation plus faible de mazout et de gaz. De plus, la consommation d'électricité d'origine hydraulique et de courant écologique certifié «naturemade star» a nettement augmenté. En 2014, la consommation d'eau par EPT est restée pratiquement identique à celle de 2012, ayant cependant baissé de 25 pour cent par rapport à 2006. La consommation de papier a reculé de 10,7 pour cent par rapport à 2012 et de 47,3 pour cent par rapport à 2006. En revanche, la part de papier recyclé est passée de 50 pour cent en 2006 à 46 pour cent en 2014.

Durant la même période, le nombre d'EPT a augmenté de 41 pour cent. Les efforts consentis pour réduire la consommation de ressources ont permis de faire en sorte que la consommation absolue augmente moins fortement que le nombre d'EPT. C'est ainsi p. ex. que la consommation globale d'énergie finale, en valeurs absolues, ne dépasse que de 4 pour cent celle de 2006, tandis que la consommation d'eau a reculé de 3 pour cent et celle de papier même de 28 pour cent. Et cela alors que de nouvelles installations de recherche entrent continuellement en service, que des bâtiments de laboratoire ont été rénovés ou construits, induisant de par leur niveau élevé de technologie un surcroît de consommation d'énergie.

Émissions de gaz à effet de serre

En 2014, les nuisances environnementales ont diminué de 24,6 pour cent par rapport à 2012 et de 41,9 pour cent par rapport à 2006.

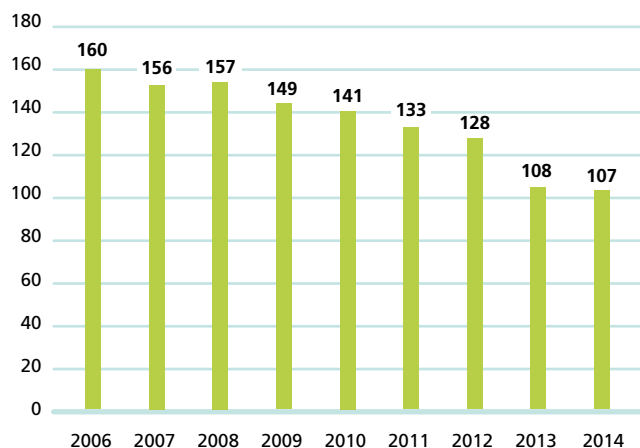
Utilisation des ressources en 2014

	2014	2012 Modification par %	2006 Modification par %
Énergie primaire	2499 MJ par m ²	-8,7	-10,3
Énergie primaire par EPT	107 135 MJ par FTE	-16,6	-33,0
Eau	18.7 m ³ par FTE	0,6	-25,0
Papier	12 kg par FTE	-10,7	-47,3
Part de papier recyclé	45,9 pour cent	-11,2 PP	-3,7 PP

PP = Point de pourcentage

Consommation d'énergie primaire du domaine des EPF

MJ par EPT (en milliers)



Activités environnementales du domaine des EPF

Charte environnementale du domaine des EPF

D'entente avec les institutions du domaine des EPF, le Conseil des EPF a remanié et adopté en 2014 sa charte environnementale et les objectifs qui lui sont liés, au titre de son management environnemental. Cette charte environnementale se réfère aux principes édictés par la Confédération et inscrit notamment ses champs d'action dans la lignée de l'Exemplarité énergétique de la Confédération. Avec son système de management environnemental mis à jour, le domaine des EPF souhaite améliorer son approche sectorielle de l'environnement et de l'énergie. Ainsi, deux projets concrétisent les nombreuses activités environnementales du domaine des EPF.

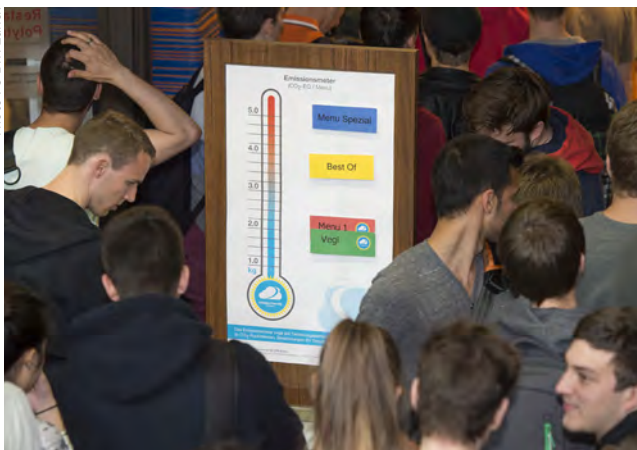
Gastronomie durable à l'EPF de Zurich

Notre alimentation est responsable dans une large mesure des émissions de gaz à effet de serre et d'autres nuisances environnementales. La commission de la gastronomie de l'EPF de Zurich entend donc vérifier comment la durabilité de la gastronomie pourrait être améliorée dans les EPF. Elle a donc lancé le projet «Nachhaltige Gastronomie an der ETH Zürich» qu'elle a confié aux centres de recherche ETH Seed Sustainability et World Food System Center. Ce projet vise à établir les prémices d'une gastronomie durable. Trois études menées par les étudiants ont donc servi au printemps 2014 à examiner non seulement les répercussions sur l'environnement d'une offre de menus respectueux de l'environnement mais aussi leur acceptation à l'EPF de Zurich. Deux cantines proposaient des menus identiques, l'une sans faire la moindre publicité, l'autre signalant qu'il s'agissait d'un menu respectueux du climat (cf. photo ci-dessous à gauche). La comparaison a montré que des campagnes d'information peuvent contribuer à améliorer la durabilité écologique dans la gastronomie. La demande en menus respectueux de l'environnement s'est accrue de 7 pour cent durant la phase de tests. Autre constat : la saveur des menus respectueux de l'environnement n'est pas jugée moins bonne que celle des autres menus.

Centre de calcul économe en énergie

La construction du supercalculateur du Centre suisse de calcul scientifique (CSCS) à Lugano est synonyme d'innovation, de flexibilité et de développement durable. L'aile abritant les bureaux sur cinq étages est certifiée MINERGIE-ECO (certificat : TI-390), tandis qu'à l'arrière, le bâtiment du centre de calcul a été pensé dans les moindres détails sur les plans technique et logistique. Avec une valeur PUE (Power Usage Effectiveness) inférieure à 1.25, le CSCS est l'un des centres de calcul les plus économes en énergie du monde. La valeur PUE indique le rapport entre la consommation d'énergie totale du centre et la consommation des serveurs. Dans les meilleurs cas, elle est de 1.0. Les ordinateurs et les bureaux sont notamment refroidis en utilisant l'eau du lac de Lugano. Du point de vue de l'efficacité des architectures des calculateurs, le CSCS est également à la pointe au niveau mondial. Des processeurs graphiques de NVIDIA équipent le super ordinateur, un Cray XC30 (cf. photo ci-dessous à droite), le rendant sept fois plus économe en énergie que les systèmes conventionnels. Le super calculateur du CSCS est ainsi non seulement le sixième au monde et le premier en Europe en termes de vitesse, mais c'est également l'ordinateur de classe pétaflop le plus efficace au monde en termes de consommation d'énergie, avec une capacité de 3.2 milliards d'opérations de calculs (3.2 gigaflops) par Watt d'électricité (données de fin 2013).

Photo : © ETH Zürich



Informations sur les menus «durables» à la cantine de l'EPF de Zurich

Photo : © CSCS



Un collaborateur examinant le calculateur Piz Daint

Annexe

Indices

Toutes les unités RUMBA sont énumérées. Tous les indices se rapportent à 2014. Ceux du domaine des EPF sont indiqués page 28.

Les unités RUMBA sont subdivisées en unités organisationnelles, qui exécutent principalement des activités administratives, et en unités spéciales (marquées d'un point). Les unités spéciales présentent, en raison de leur activité, un impact environnemental plus important qu'une unité RUMBA typique.

Dans la présentation sur les pages suivantes, les unités RUMBA sont énumérées par département. L'évolution des nuisances environnementales est indiquée par rapport à l'année de référence 2006 et par rapport à la dernière année sous revue, 2012. Toutes les modifications se réfèrent à 2012.

Les modifications des indices sont indiquées comme suit :

- ↓ = amélioration supérieure à 2 pour cent
- ↘ = amélioration entre 0,2 pour cent et 2 pour cent
- ↔ = pas de changement
- ↗ = péjoration entre 0,2 pour cent et 2 pour cent
- ↑ = péjoration supérieure à 2 pour cent

Une diminution des atteintes à l'environnement de 8 pour cent en 2014 par rapport à 2006 correspond à la mise en œuvre linéaire de l'objectif à l'horizon 2016.

Les indices sont expliqués dans le présent rapport au niveau des départements et dans les rapports environnementaux des services fédéraux (www.rumba.admin.ch). Des comparaisons transversales entre les services fédéraux ne sont possibles que sous réserve, compte tenu des différences de tâches et de conditions-cadres. Les unités organisationnelles citées représentent 18 863 EPT de l'administration fédérale. Le calcul des indices de charge polluante (ICP) ne tient pas compte des compensations de CO₂.

Eau m³/EPT	Papier total kg/EPT	dont fibres vierges %	Déchets kg/EPT	Voyages en voiture km/EPT	Voyages en train km/EPT	Voyages en avion km/EPT	Voyages en Suisse en voiture	Collaborateurs EPT	Explications
7.3 ↓	41 ↓	70% ↑	43 ↓	90 ↔	1518 ↑	17487 ↑	9% ↓	1'436 ↑	Voyages de service : projets à l'étranger
6.1 ↓	26 ↓	70% ↘	114 ↑	- ↔	1141 ↓	1305 ↓	0% ↔	490 ↓	Electricité : laboratoires (appareils et climatisation)
10.7 ↓	150 ↓	86% ↑	76 ↑	96 ↓	1520 ↑	825 ↑	7% ↓	261 ↑	Surfaces et énergie : Bibliothèque nationale, archives, expositions
9.7 ↓	20 ↓	54% ↑	4 ↘	15 ↓	489 ↗	607 ↓	4% ↑	81 ↑	Chaleur et électricité : archives fédérales
9.5 ↓	89 ↑	75% ↑	43 ↑	31 ↓	814 ↓	330 ↓	4% ↓	762 ↑	
10.2 ↑	27 ↓	72% ↑	53 ↘	435 ↓	1189 ↓	4875 ↑	28% ↓	180 ↑	Transféré en 2013 du DEFR au DFI
9.0 ↔	136 ↑	87% ↑	39 ↓	25 ↑	938 ↓	321 ↓	3% ↑	304 ↑	A introduit RUMBA en 2013
8.8 ↓	74 ↔	78% ↓	50 ↓	- ↔	861 ↓	1802 ↑	0% ↔	17 ↑	
10.6 ↑	83 ↓	72% ↔	105 ↓	5 ↓	387 ↓	312 ↓	1% ↓	86 ↑	
6.4 ↓	15 ↓	5% ↓	48 ↓	392 ↓	932 ↓	2362 ↑	32% ↓	415 ↑	Services météorologiques, y compris centre de calcul
8.5 ↓	70 ↓	77% ↑	62 ↑	115 ↑	982 ↓	1221 ↑	12% ↘	2'594 ↑	
10.1 ↓	30 ↑	37% ↑	294 ↑	859 ↓	714 ↑	1282 ↑	56% ↓	507 ↓	Collaborateurs : personnel de nettoyage et responsables d'immeubles non compris.
12.5 ↑	7 ↓	76% ↑	44 ↑	119 ↓	368 ↓	461 ↑	25% ↑	1'329 ↗	Consommation électrique : centre de calcul
9.3 ↓	63 ↑	77% ↗	78 ↓	1'491 ↓	806 ↑	183 ↑	66% ↓	142 ↓	Voyages en voiture : service externe
6.5 ↓	39 ↓	56% ↓	12 ↓	17 ↓	2121 ↑	1564 ↓	1% ↓	92 ↑	
9.2 ↓	34 ↓	58% ↓	106 ↓	- ↔	680 ↓	486 ↓	0% ↔	195 ↑	
7.6 ↓	43 ↓	58% ↓	41 ↓	8 ↓	520 ↓	15 ↓	2% ↑	143 ↑	
9.4 ↑	62 ↓	105% ↑	46 ↑	1'097 ↓	1821 ↑	404 ↑	38% ↓	997 ↓	Voyages en voiture : Service externe pour contrôles TVA
9.5 ↑	40 ↓	100% ↑	106 ↑	7 ↓	1663 ↑	5781 ↓	1% ↓	259 ↑	
9.6 ↓	215 ↘	54% ↑	68 ↑	565 ↑	4109 ↓	2722 ↑	13% ↑	524 ↗	
50.1 ↓	19 ↓	47% ↑	46 ↓	31 ↓	300 ↓	2264 ↑	25% ↑	25 ↑	Production de pièces de monnaie
13.0 ↓	77 ↓	8% ↓	58 ↓	- ↔	363 ↑	68 ↓	0% ↔	790 ↑	
11.0 ↑	59 ↓	57% ↑	80 ↑	440 ↓	1212 ↔	993 ↑	28% ↓	5'003 ↗	
12.8 ↑	50 ↓	64% ↔	63 ↑	1 ↘	870 ↑	2610 ↑	0% ↓	238 ↗	
5.2 ↑	33 ↗	69% ↓	42 ↓	1'856 ↓	1420 ↓	2156 ↓	61% ↓	851 ↑	Voyages en voiture : Evaluations à l'échelon de la suisse
7.6 ↑	50 ↑	64% ↑	42 ↘	- ↔	140 ↓	80 ↓	0% ↔	117 ↓	
5.3 ↓	39 ↑	73% ↑	81 ↑	18 ↑	170 ↓	198 ↑	11% ↑	328 ↑	Consommation électrique : centre de calcul
10.6 ↓	97 ↑	71% ↑	53 ↓	495 ↑	718 ↓	2335 ↑	44% ↑	801 ↑	
8.0 ↓	58 ↑	70% ↑	53 ↓	849 ↓	883 ↓	1885 ↘	53% ↓	2'334 ↓	
6.1 ↓	36 ↓	45% ↑	47 ↑	- ↔	1643 ↓	428 ↓	0% ↔	73 ↑	
9.5 ↑	51 ↓	34% ↓	51 ↑	2'478 ↓	1333 ↓	465 ↓	66% ↗	547 ↑	
8.5 ↘	36 ↓	39% ↑	113 ↓	455 ↓	2217 ↑	4393 ↓	23% ↘	537 ↗	Voyages en avion : tâches internationales
7.3 ↓	30 ↘	48% ↓	47 ↓	1'293 ↓	1569 ↓	3183 ↑	58% ↑	257 ↘	
6.4 ↑	34 ↓	52% ↔	60 ↑	123 ↑	3869 ↑	685 ↓	4% ↓	288 ↗	
9.5 ↑	36 ↘	64% ↑	51 ↑	966 ↓	3840 ↓	6934 ↑	24% ↓	298 ↑	
7.0 ↑	52 ↓	46% ↑	51 ↑	267 ↘	2919 ↓	2637 ↓	10% ↓	216 ↑	
9.7 ↓	56 ↓	28% ↓	51 ↗	630 ↓	797 ↓	1731 ↓	44% ↓	75 ↑	
8.3 ↘	41 ↓	43% ↓	66 ↓	1'030 ↓	2354 ↑	2804 ↓	36% ↓	2'290 ↓	
8.9 ↑	37 ↑	71% ↘	65 ↘	2'159 ↗	1390 ↑	4732 ↑	63% ↓	625 ↗	depuis 2014
6.9 ↗	45 ↑	75% ↑	14 ↓	715 ↓	641 ↓	308 ↓	56% ↑	160 ↘	depuis 2014
18.7 ↑	41 ↓	73% ↑	55 ↓	783 ↓	491 ↓	417 ↑	64% ↓	438 ↑	Consommation d'eau : en partie à cause des piscines couvertes
9.6 ↓	39 ↓	67% ↑	81 ↗	107 ↓	1372 ↑	1065 ↓	8% ↓	236 ↗	depuis 2014
7.6 ↑	18 ↓	50% ↓	81 ↑	434 ↓	1109 ↑	1247 ↑	32% ↓	352 ↗	depuis 2014
10.9 ↘	35 ↑	69% ↑	63 ↓	1'095 ↓	1049 ↑	2141 ↑	54% ↓	1'810 ↑	
78.5 ↓	15 ↓	57% ↑	118 ↑	1'562 ↓	1117 ↑	1516 ↑	65% ↓	1'003 ↑	
9.8 ↓	80 ↓	24% ↓	53 ↓	503 ↓	1323 ↑	2449 ↓	34% ↓	249 ↑	Service externe pour contrôles agricoles
9.5 ↓	33 ↓	46% ↓	51 ↓	133 ↓	1512 ↑	842 ↓	10% ↓	33 ↑	
7.2 ↑	55 ↓	75% ↑	68 ↗	9 ↓	2023 ↑	55 ↔	0% ↓	40 ↓	
11.5 ↗	20 ↓	17% ↓	147 ↘	192 ↓	448 ↓	1692 ↑	30% ↑	99 ↑	
6.7 ↑	16 ↑	74% ↑	93 ↑	19 ↓	303 ↓	409 ↑	7% ↑	74 ↓	Consommation électrique : centre de calcul
6.3 ↓	29 ↓	57% ↑	44 ↓	118 ↓	1837 ↑	4088 ↑	8% ↓	312 ↑	Constitué en 2013 à partir du SER (DFI) et de l'OFFT (DEFR)
6.7 ↓	32 ↓	45% ↑	7 ↓	139 ↓	1448 ↓	7640 ↓	11% ↓	697 ↑	Voyages en avion : tâches internationales
8.1 ↓	72 ↗	66% ↓	61 ↓	178 ↑	2184 ↑	0 ↔	8% ↓	151 ↑	
34.3 ↓	32 ↓	47% ↘	70 ↓	706 ↓	1340 ↑	3371 ↓	40% ↓	2'658 ↑	
8.6 ↑	60 ↓	29% ↔	36 ↗	289 ↓	1279 ↑	1678 ↓	22% ↓	213 ↑	
7.5 ↑	61 ↓	38% ↓	74 ↘	- ↓	482 ↓	549 ↑	0% ↓	225 ↑	
8.5 ↑	232 ↘	60% ↑	61 ↓	- ↔	580 ↓	1687 ↑	0% ↔	225 ↗	
13.5 ↑	52 ↓	51% ↑	59 ↗	16 ↑	369 ↑	0 ↔	4% ↓	73 ↘	
9.0 ↓	63 ↓	60% ↑	54 ↓	523 ↓	1452 ↑	3642 ↑	31% ↓	13'726 ↑	
12.9 ↓	53 ↓	61% ↑	66 ↔	577 ↓	1285 ↑	3063 ↑	35% ↓	18'862 ↑	

RUMBA dans l'administration fédérale

Commentaires du tableau

Le tableau sur la page suivante rend compte de l'état en 2014. L'administration fédérale comprend les unités organisationnelles figurant ci-dessous et représentant environ 53 000 EPT. Les EPT sont recensés pour la première fois de manière uniforme et recouvrent les collaborateurs, apprentis et stagiaires, mais non les externes ni les étudiants.

Ces deux dernières catégories sont cependant incluses dans les indices des unités RUMBA, étant donné qu'elles consomment des ressources et contribuent aussi aux nuisances environnementales. Il est donc possible que le nombre officiel d'EPT et celui recensé pour RUMBA divergent.

Les unités organisationnelles marquées en **VERT** avaient introduit RUMBA fin 2014 (unités RUMBA).

Les unités en **ORANGE** mettent en œuvre le système de management environnemental et de l'aménagement du territoire du DDPS (SMEA DDPS), mais non RUMBA. Toutes les autres unités d'organisation sont extérieures à l'administration fédérale centralisée.

SANS COULEUR : ces unités ne sont pas tenues d'introduire RUMBA.

Le Conseil fédéral dirige les unités munies d'un (*) par mandat de prestations ou mandat légal réglementant la mise en œuvre de RUMBA.

Sous «Autres» figurent les unités organisationnelles qui mettent en œuvre RUMBA volontairement.

	Services fédéraux		Nombre EPT	Services fédéraux		Nombre EPT
ChF Chancellerie fédérale	ChF	Chancellerie fédérale	195	FPDPT	Préposé fédéral à la protection des données	28
DFAE Département fédéral des affaires étrangères	DFAE	DFAE (y c. DDC)	1436	DKVA	Représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger	4336
DFI Département fédéral de l'intérieur	SG-DFI	Secrétariat général	83	OFAS	Office fédéral des assurances sociales	303
	OFSP	Office fédéral de la santé publique	457	BFEG	Bureau féd. de l'égalité entre femmes et hommes	17
	OFC	Office fédéral de la culture	89	Météo-Suisse	Off. féd. de météorologie + climatologie (*)	315
	AFS	Archives fédérales suisses	63	BN	Bibliothèque nationale suisse (*)	135
	OFS	Office fédéral de la statistique	611	Pro Helvetia	Pro Helvetia	68
	OSAV (IVI exclu)	Off. féd. de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	205	MNS	Musée national suisse (*)	137
	IVI	Institut de virologie et d'immunologie (*)	69	Swissmedic	Institut suisse des produits thérapeutiques (*)	357
DDF Département fédéral des finances	SG-DDF/UPIC	Secrétariat général / UPIC	183	SFI	Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales	78
	OFIT	Off. féd. de l'informatique et des télécom. (*)	1086	AFD	Admin. féd. douanes (RUMBA seulem. à la DGD)	4487
	OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique	684	RFA	Régie fédérale des alcools (*)	138
	CDF	Contrôle fédéral des finances (*)	94	FINMA	Surveillance des marchés financiers (*)	483
	AFF	Administration fédérale des finances	191	Publica	Caisse fédérale de pensions (*)	115
	OPPER	Office fédéral du personnel	148	Swissmint	Swissmint	22
	AFC	Administration fédérale des contributions	1006	CdC	Centrale de compensation (*)	786
DFJP Département fédéral de justice et police	SG-DFJP	Secrétariat général	118	CFM	Commission fédérale pour les questions de migration (*)	7
	SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations	1009	CAF	Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (*)	2
	OFJ	Office fédéral de la justice	232			
	fedpol	Office fédéral de la police	846	ISDC	Institut suisse de droit comparé (*)	30
	CSI DFJP	Centre de service informatique du DFJP (*)	240	IPI	Institut fédéral de la propriété intellectuelle (*)	210
	METAS	Office fédéral de métrologie (*)	153	CNPT	Com. nat. de prévention de la torture (*)	4
	CFMJ	Commission fédérale des maisons de jeu (*)	34	ASR	Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (*)	24
DETEC Dép. féd. de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	SG-DETEC	Secrétariat général	79	OFAC	Office fédéral de l'aviation civile (*)	300
	ARE	Office fédéral du développement territorial	68	OFEN	Office fédéral de l'énergie	220
	OFROU	Office fédéral des routes (*)	519	SESE	Service suisse d'enquête de sécurité	14
	OFCOM	Office fédéral de la communication (*)	261	Reglnfra	Autorités de régulation des infrastructures (*)	47
	OFT	Office fédéral des transports	297	IFSN	Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (*)	140
	OFEV	Office fédéral de l'environnement	483			
DDPS Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports	SG DDPS	Secrétariat général y c. auditeur en chef	233	armasuisse		669
	Défense		10327	swisstopo	Office fédéral de topographie (*)	346
	SRC	Service de renseignements de la Confédération	n.a.	OFSP	Office fédéral du sport (*)	424
	OFPP	Office fédéral de la protection de la population (*)	299			
DEFR Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche	SG-DEFR	Secrétariat général	98	SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation	264
	ISCeco	Information Service Center (*)	79	SECO/SAS	Secrétariat d'Etat à l'économie	510
	Agroscope	Stat. de recherches agro./Haras national (*)	783	CIVI	Organe d'exécution du service civil (*)	124
	OFAG	Office fédéral de l'agriculture	238	Comco	Commission de la concurrence	59
	OFAE	Off. féd. pour l'approv. économique du pays	33	IFFP	Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (*)	169
	OFL	Office fédéral du logement	41	Domaine des EPF	Domaine des EPF (*)	16975
	SPR	Surveillance des prix	18			
Autres	MPC	Ministère public de la Confédération	202	SP	Services du Parlement	218
	TF LU	Tribunal fédéral Lucerne	70			

Informations complémentaires et membres des organes RUMBA

Informations complémentaires

Renseignements :

Dép. féd. de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
Service de presse et d'information
Palais fédéral Nord
3003 Berne
tél. +41 58'462 55 11
Fax : +41 58'461 95 76
info@gs-uvek.admin.ch

Références bibliographiques :

www.rumba.admin.ch contient les rapports environnementaux des unités RUMBA et les documents supplémentaires relatifs au programme RUMBA.

Les rapports environnementaux de l'administration fédérale sont téléchargeables en format PDF sur le site :

www.rumba.admin.ch

Équipe de coordination RUMBA

Véronique Gigon

Dép. féd. de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, resp. de l'équipe de coordination
veronique.gigon@gs-uvek.admin.ch

Brigitte Caretti

Dép. féd. de l'intérieur
brigitte.caretti@gs-edi.admin.ch

Didier Castella

Dép. féd. de la défense, de la protection de la population et des sports
didier.castella@gs-vbs.admin.ch

Bertrand Comby

Dép. féd. de justice et police
bertrand.comby@gs-epjd.admin.ch

Daniel Frei

Dép. féd. des affaires étrangères
daniel.frei@eda.admin.ch

Aurore Nembrini

EPFL, VPPL
aurore.nembrini@epfl.ch

Hans Ulrich Vogt

Dép. féd. des finances
hans-ulrich.vogt@gs-efd.admin.ch

Jürg Zaugg

Chancellerie fédérale
juerg.zaugg@bk.admin.ch

Christof Zeller

Dép. féd. de l'économie, de la formation et de la recherche
christof.zeller@gs-wbf.admin.ch

Équipe RUMBA

Reinhard Friedli

(jusqu'en mai 2015)
OFCL, gestion immobilière
chef de l'équipe RUMBA
reinhard.friedli@bbl.admin.ch

Paul Eggimann

(depuis juin 2015)
KBOB, c/o Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL
chef de l'équipe RUMBA
paul.eggimann@bbl.admin.ch

Christoph Affentranger

Arch. diplômé EPF/SIA, Certified Internal Auditor CIA
Domaine Immobilier
christoph.affentranger@ethrat.ch

Pius Breu

OFPER, Responsable Développement de bases
pius.breu@epa.admin.ch

Anne Marie de Andrea

Responsable de l'information du personnel de l'administration fédérale
Responsable suppléante Etat-major et communication
anne-marie.de-andrea@epa.admin.ch

Marie-Amélie Dupraz-Ardiot

(depuis mars 2015)
Responsable des marchés publics écologiques
marie-amelie.dupraz-ardiot@bafu.admin.ch

Pascal Gassner

OFIT, exploitation CR
pascal.gassner@bit.admin.ch

Markus Gempeler

OFEV, resp. Services I+S
markus.gempeler@bafu.admin.ch

Daniel Peter

Etat-major équipe RUMBA,
Peter Sustainability Consulting GmbH
daniel.peter@peter-consulting.ch

Andreas Puder

OFCL, gestion de projet
andreas.puder@bbl.admin.ch

Aline Tagmann

OFEN, questions énergétiques
aline.tagmann@bfe.admin.ch

Eveline Venanzoni

(jusqu'en février 2015)
OFEV, achats
eveline.venanzoni@bafu.admin.ch

Conseillers RUMBA

Rémy Chrétien

geelhaarconsulting gmbh
rc@geelhaarconsulting.ch

Jürg Liechti

Neosys AG
juerg.liechti@neosys.ch

Angela Mastronardi

NET Nowak Energie & Technologie AG
angela.mastronardi@netenergy.ch

Bernhard Oettli

INFRAS AG
Bernhad.oettli@infras.ch